

2024

Plan Vendée Insertion (PVI)



SOMMAIRE

Edito du Président	5
Contexte départemental	6
Le profil des bénéficiaires du RSA en Vendée	8
Le profil des bénéficiaires du FAJ en Vendée	9
Le profil des bénéficiaires du FSL en Vendée	10
Bilan de l'année 2023	11
PARCOURS EMPLOI	13
PREPA CHANTIER A DESTINATION DES BRSA SUSCEPTIBLES D'ENTRER EN CHANTIER D'INSERTION	15
ACTION COLLECTIVE D'INSERTION EN FAVEUR DES JEUNES DE 16 A 25 ANS, BENEFICIAIRES DU FAJ EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) ENCADREMENT TECHNIQUE ET SOCIOPROFESSIONNEL AU SEIN DES ATELIERS-CHANTIERS D'INSERTION (ACI).....	16
ACTION COLLECTIVE D'INSERTION EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DU RSA EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) ENCADREMENT TECHNIQUE ET SOCIOPROFESSIONNEL AU SEIN DES ATELIERS-CHANTIERS D'INSERTION (ACI).....	17
LISTE DES CHANTIERS D'INSERTION	18
SECURISATION DES SORTIES DU DISPOSITIF RSA : CONTRAT ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE EN INSERTION (ETTI).....	23
JOB A LA JOURNEE.....	24
PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)	25
MEDIATION EMPLOI.....	26
MESURES D'EVALUATION DES APTITUDES ET CAPACITES D'INSERTION (MECAP)	27
MESURES D'EVALUATION DES APTITUDES ET CAPACITES D'INSERTION EN COURS DE PARCOURS (MECAP +).....	28
DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS.....	29
DIAGNOSTIC ACCOMPAGNEMENT A LA POURSUITE OU A LA CESSATION D'ACTIVITE DES EXPLOITANTS AGRICOLES BENEFICIAIRES DU RSA.....	30
PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS DU PLIE DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA.....	31
ACTIONS TREMPLIN	33
ATELIER DE REMOBILISATION	35
MOBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI (MAVIE)	36
GRAINE D'I.D. « MEMBRES ACTIFS ».....	37
ATELIERS DU CHANGEMENT	38
ATELIERS ECRITURE	39
ACCUEIL DES PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTE D'INSERTION SOCIALE LES MAISONS D'ACCUEIL DE JOUR (MAJ).....	40

ACCUEIL DE JOUR ET INTERVENTION DE RUE (AJIR)	41
FORMATION PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 (PSC1)	42
BILAN DE SANTE	43
PARCOURS D'ENGAGEMENT POUR L'INSERTION DE TOUS (PEPIT)	44
ACTION « CONCILIER L'EMPLOI ET LA SITUATION DE MONOPARENTALITE »	45
ACTION REACTIVES.....	46
FONDS D'AIDE ET D'INTERVENTION SOCIALE (FAIS)	47
AIDES A LA VIE QUOTIDIENNE POUR LES JEUNES (DISPOSITIF FONDS D'AIDE AUX JEUNES)	48
PSYCHOLOGUE INSERTION	49
PARCOURS MOBILITE	51
PLAN DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA MOBILITE (PLAN DAM)	53
PLATEFORME DEPARTEMENTALE MOVEA.....	54
PLAN REGIONAL D'AIDE A LA MOBILITE (PLAN RAM)	55
AIDE FINANCIERE MOBILITE	56
AIDE FORFAITAIRE AU DEPLACEMENT	57
PARCOURS LOGEMENT	59
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT.....	61
ACCES AU LOGEMENT	62
MAINTIEN DANS LE LOGEMENT - ENERGIE.....	63
IMPAYES DE LOYERS.....	64
MAINTIEN DANS LE LOGEMENT - INCURIE.....	65
HABITAT JEUNES.....	66
ANNEXES	67
ANNUAIRE DES CLIE.....	68
CARTE DES TERRITOIRES ET INSTANCES D'EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	68
ANNUAIRE DES MISSIONS LOCALES	68
RSA : FICHE DE DEMANDE ACTION PVI OU DE REORIENTATION	68
RSA : FICHE ORIENTATION MEDIATION EMPLOI.....	68
RSA : FICHE PRESCRIPTION ENTREPRENEURS	68
RSA : FICHE ACCOMPAGNEMENT GLOBAL.....	68
RSA : FICHE ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE	68
BULLETIN D'INSCRIPTION BILAN DE SANTE.....	68
FICHE ORIENTATION PEPIT	68
IMPRIME DOSSIER DE PRESCRIPTION DEMANDE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	68
IMPRIME UNIQUE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE	68

Edito du Président

Depuis 2011 et le premier Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE), le Département a formalisé son engagement dans une politique volontariste bâtie pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin. Devenu le Plan Vendée Insertion en 2020, le public cible est l'ensemble des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et les jeunes de 16 à 25 ans qui relèvent du Fonds d'Aide aux Jeunes. Cette politique est fondée sur une conviction : le RSA est un levier qui doit permettre à chacun de retrouver une dignité par le travail. Dans cette optique, le Département vote chaque année un Plan Vendée Insertion ambitieux. Par un accompagnement renforcé et individualisé, il est l'illustration de la détermination du Département à agir efficacement pour dépasser les obstacles au retour à l'emploi.

Le contexte économique de la Vendée très favorable est un atout considérable pour orienter la stratégie du Département sur le champ des politiques de solidarités.

Forts des enjeux sociétaux et des travaux transversaux menés par les directions du Pôle Solidarités et Famille, j'ai souhaité dès 2022 élargir le champ d'intervention de l'insertion au profit de nouveaux publics et de nouvelles problématiques tels que les jeunes qui préparent leur sortie de l'ASE et les personnes qui bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Le Plan Vendée Insertion se singularise par une architecture basée sur la volonté de construire des parcours « sans couture » et d'assurer à ses bénéficiaires une continuité d'accompagnement dans un objectif global d'inclusion. Il est ainsi construit autour de 4 axes :

1. Le parcours emploi
2. Les actions tremplin
3. Le parcours mobilité
4. Le parcours logement.

Ces axes, déclinés en actions individuelles et collectives, sont le fruit d'un travail partenarial qui maille l'ensemble du territoire vendéen. Ces actions sont évaluées chaque année et retravaillées au regard des besoins identifiés sur le territoire et leur aspect qualitatif. Le parcours emploi s'enrichit d'actions visant à sécuriser les sorties de dispositifs dans l'emploi durable (intérim d'insertion, entreprises d'insertion, formations spécifiques...). Les actions tremplins et le parcours mobilité vont se renouveler avec la nouvelle programmation des Fonds Sociaux Européens (FSE) 2021-2027. Enfin, le parcours logement intègre les dispositifs départementaux d'accès et de maintien dans le logement. Il est voué à développer des actions permettant de coordonner de l'accès à l'emploi conjointement à la problématique logement afférente.

Etre garant des solidarités entre les vendéens les plus vulnérables constitue le fondement même des actions du Plan Vendée Insertion.

En Vendée, si l'insertion est résolument tournée vers l'emploi, elle vise à prendre en considération les situations les plus complexes, afin que chacun bénéficie d'une insertion pérenne et évolue vers l'autonomie.

A toutes et tous, je vous en souhaite une bonne lecture !

Alain LEBOEUF
Président du Conseil Départemental de la Vendée

Contexte départemental

Le contexte économique de la Vendée constitue un atout considérable pour orienter la stratégie du Département sur le champ des politiques de solidarité.

Depuis juin 2021, le nombre d'allocataires du RSA est en baisse et de façon significative. Le dynamisme économique positionne la Vendée sur la 1^{ère} marche du podium national des départements comptant le moins de foyers bénéficiaires du RSA. Veiller à ce que cette croissance bénéfique également aux personnes exclues du marché du travail constitue donc un enjeu essentiel pour le Département. A ce titre, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté, et notamment des allocataires du RSA et des jeunes, est une priorité du Département.

Le nombre de ménages bénéficiaires du RSA pris en charge par le Département, au 30 juin 2023, s'est établi à 6 179, soit une baisse de 5,06% sur un an. L'augmentation de 2020 fût d'abord une conséquence directe de la crise sanitaire et économique. Malgré cette baisse importante, il faut souligner que les publics accompagnés restent les plus éloignés de l'emploi, les plus vulnérables. Ce constat invite à poursuivre les efforts engagés et à travailler à apporter une réponse toujours plus adaptée aux besoins identifiés. En 2023, le Département aura attribué près de 41 millions d'euros d'allocations de revenu de solidarité active (RSA) et consacré plus de 8 millions d'euros à des actions d'insertion (effort financier constant depuis plusieurs années).

Le chômage des jeunes de moins de 25 ans quant à lui, bien qu'ayant diminué de près de 6,8% sur un an reste préoccupant et atteint 15% dans le département (cat. ABC). En août 2023, on compte 3 110 jeunes vendéens demandeurs d'emploi en catégorie A. Prendre en compte les difficultés d'insertion des jeunes est donc une priorité du Département, mise en œuvre dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes.

L'objectif de ce fonds est d'encourager les parcours d'insertion sociale et professionnelle des 16/25 ans par des aides et des accompagnements divers favorisant l'intégration des jeunes dans la vie active.

Le budget 2024 consacré aux fonds d'aide aux jeunes est de 709 000 €.

Par ailleurs, dans un contexte social qui reste fragile, les publics les plus vulnérables (bénéficiaires du RSA, jeunes, travailleurs handicapés...) se trouvent dans la recherche d'emploi en concurrence directe avec les demandeurs d'emploi. Afin de répondre au plus près des besoins des publics accompagnés, le PVI se dotera d'actions spécifiques et résolument tournées vers l'emploi.

Les départements, confrontés au défi de conduire une politique d'insertion ambitieuse dans un contexte marqué par la baisse des dotations de l'Etat, se doivent d'être performants dans la maîtrise des dépenses obligatoires d'allocation tout en adaptant leur stratégie à la réalité sociale de leurs territoires.

De même le contexte de réforme « France Travail » et le développement des parcours d'insertion pour tous et sans couture impliquent la poursuite des efforts et de l'engagement départemental au bénéfice des publics les plus fragiles.

Fort de ce nouveau paradigme, le Département de la Vendée s'est doté d'un Plan Vendée Insertion (PVI) riche de nombreuses actions préparatoires à l'insertion professionnelle. Il permet également d'envisager la résolution de nombreuses difficultés périphériques à l'emploi, d'ordre social, concernant la mobilité ou encore le logement.

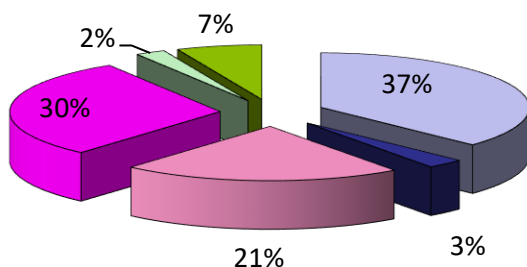
Le Département s'est par ailleurs investi dans la gestion d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour renforcer les dispositifs existants au profit des plus vulnérables, mais aussi pour démontrer une réelle capacité d'innovation sociale, en écho aux spécificités territoriales de la Vendée.

La nouvelle programmation 2021-2027 se finalise. Les actions autour de l'emploi direct sont renforcées et de nouveaux accompagnements individuels seront proposés pour les plus éloignés de l'emploi.

La future programmation est une opportunité pour répondre au plus juste aux besoins des publics accompagnés par les services sociaux du département et ceux des secteurs en tension. De nouvelles fiches PVI viendront étayer ce Plan courant 2024.

Le profil des bénéficiaires du RSA en Vendée

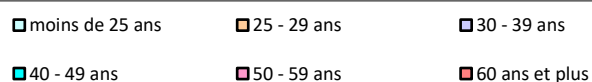
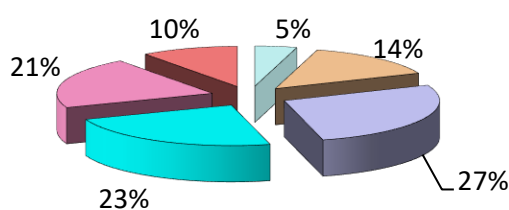
Situation familiale en juin 2023



La situation familiale des bénéficiaires du RSA est caractérisée par un nombre important de personnes seules, avec (33 %) ou sans enfant (58%). La part des couples bénéficiaires du RSA n'est que de 9%. 40 % des foyers ont des enfants à charge. Cette composante conforte la nécessité d'adapter les dispositifs aux contraintes rencontrées par les publics.

Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/06/2023

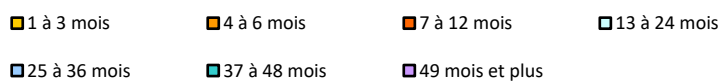
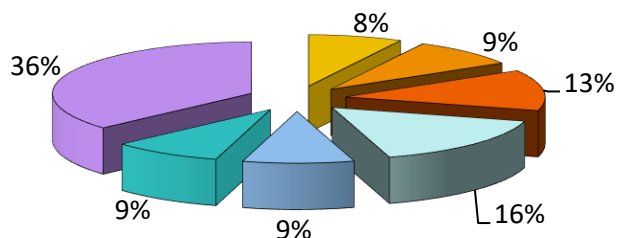
Répartition par âge en juin 2023



46% des bénéficiaires du RSA ont moins de 40 ans. La part la plus importante est représentée par le 30-39 ans (27%).

Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/06/2023

Ancienneté dans le dispositif RSA en juin 2023



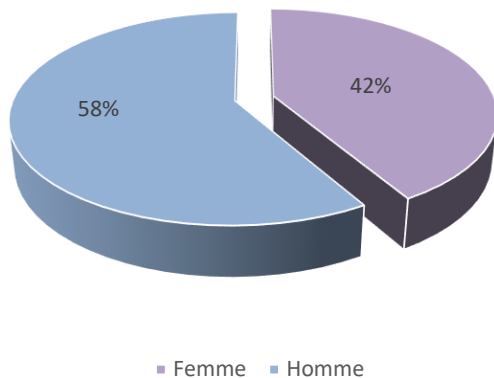
54% des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans.

Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/06/2023

Le profil des bénéficiaires du FAJ en Vendée

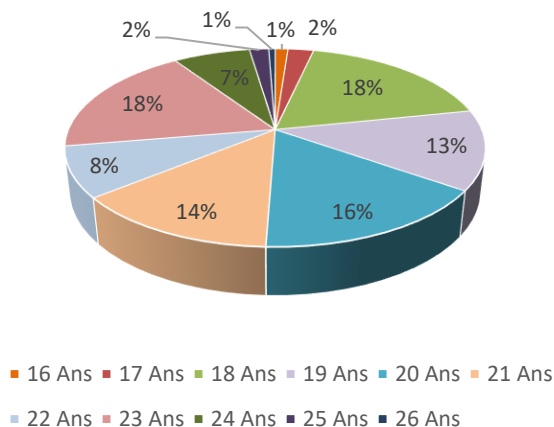
En 2022, **171 jeunes** ont bénéficié du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Répartition des aides financières par sexe en 2022



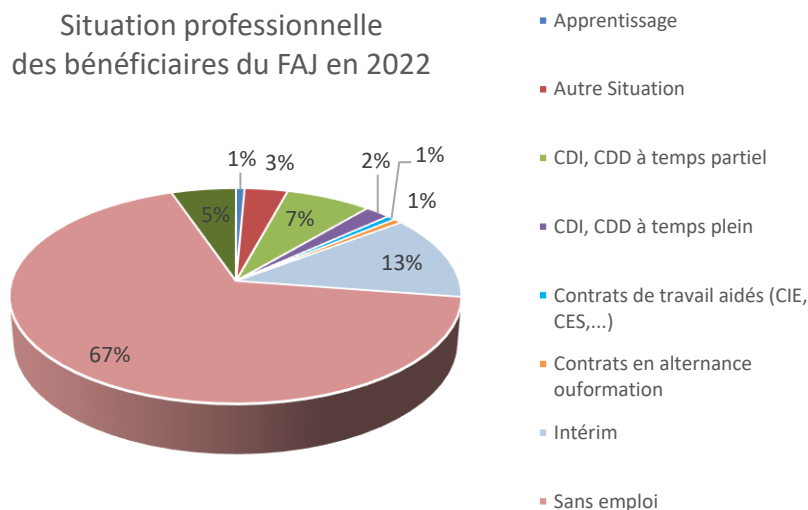
En 2022, il y a plus d'hommes que de femmes bénéficiaires du FAJ.

Répartition des aides financières par âge en 2022



47% des bénéficiaires du FAJ ont entre 18 et 20 ans.

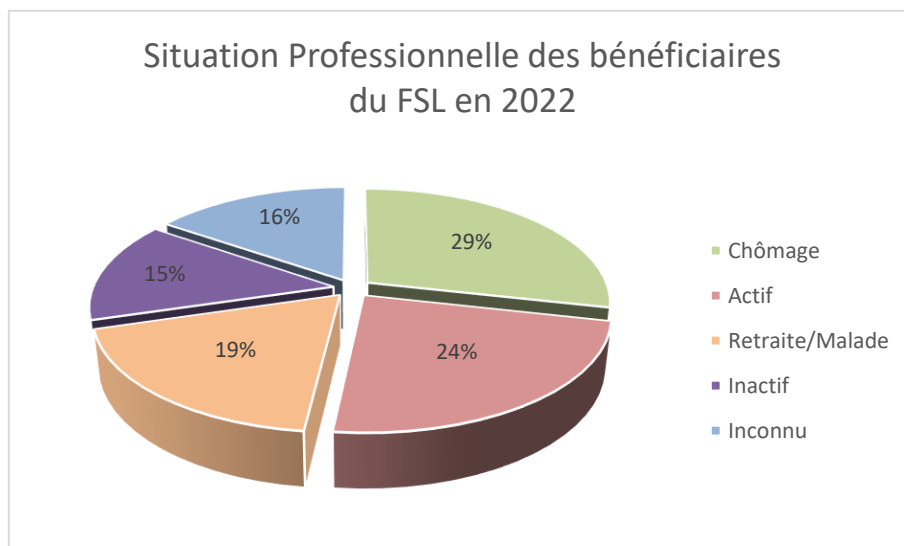
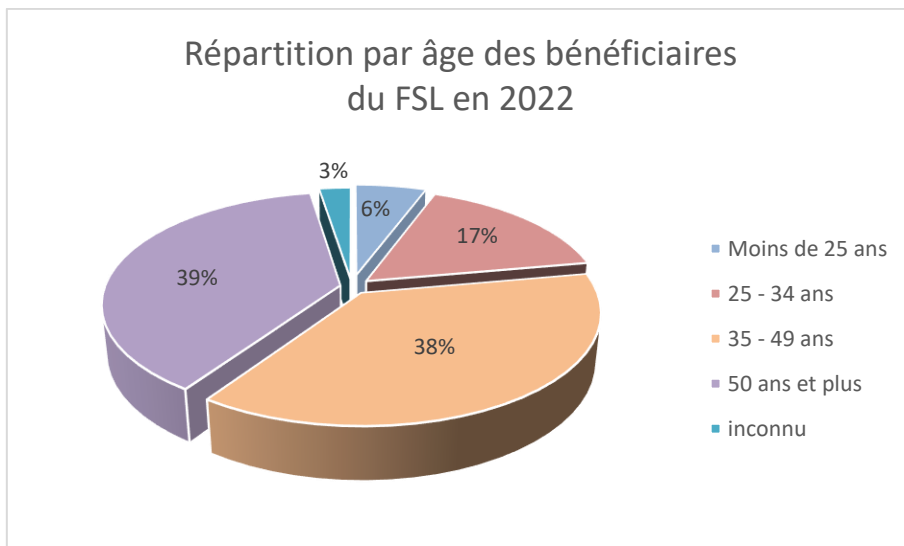
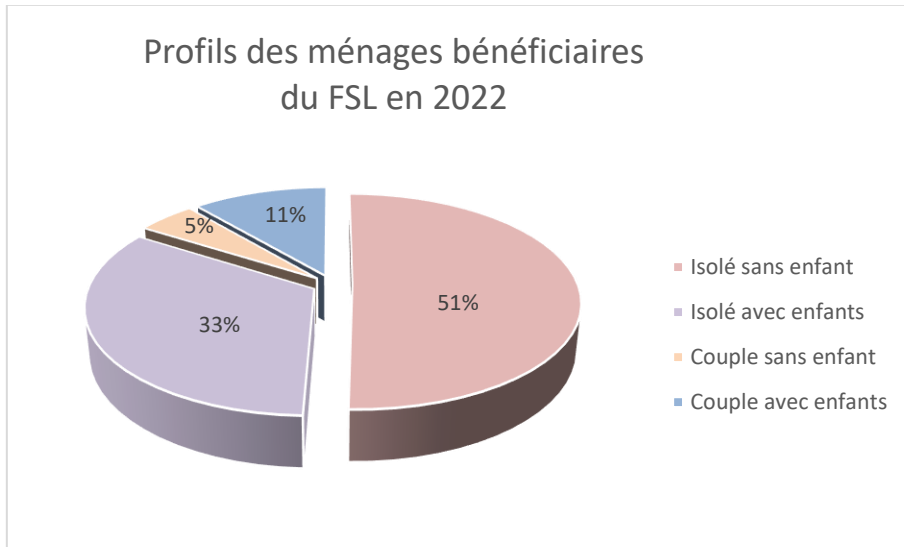
Situation professionnelle des bénéficiaires du FAJ en 2022



67% des bénéficiaires du FAJ sont sans emploi.

Le profil des bénéficiaires du FSL en Vendée

En 2022, **1 866 ménages** ont bénéficié du Fonds Solidarité Logement.



Bilan de l'année 2023

Le PVI 2023 a favorisé, pour un certain nombre de bénéficiaires du RSA et de jeunes relevant du FAJ la mise en œuvre d'actions d'insertions socio-professionnelles concrètes, en témoignant notamment les diminutions encourageantes.

Les principales actions à destination des BRSA :

- 373,5 places mobilisées en **Atelier Chantier d'Insertion**, soit un maintien de l'effort financier départemental conséquent. A noter que depuis 2023, de nouvelles modalités de financement des ACI sont mises en place afin de valoriser les sorties positives des salariés tout en maintenant le soutien à l'accompagnement socio-professionnel apporté aux salariés bénéficiaires du RSA.
- **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)** : 9 groupes ont été constitués au sein des chantiers d'insertion en 2023.
- 454 accompagnements par le **Psychologue d'Insertion** (du 1^{er} janvier au 17 octobre 2023).
- 333 demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA ont été accompagnés par les **Agents d'Insertion** (du 1^{er} janvier au 17 octobre 2023).
- Au 30 Septembre 2023, 425 demandes ont été instruites dans le cadre du plan DAM. 292 aides individuelles ont ainsi été accordées, 133 dossiers ont été refusés ou sont restés sans suite (faute de pièces). 25 612,89 € d'aides financières ont ainsi été accordés.
- Au 31 août 2023, 243 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la médiation emploi, à raison de 190 bénéficiaires en sortie dont 28 bénéficiaires réorientés lors de la phase 1 et 29 bénéficiaires sorties en cours d'accompagnement, sur abandon ou raison de santé. A l'issue du parcours, 32% ont retrouvé un emploi (53 % en contrat de plus de 6 mois et 47 % en contrat à durée déterminée de moins de 6 mois).
- De janvier à septembre 2023, il y a eu 61 prescriptions réparties sur l'ensemble du territoire.
- Au 01/10/2023, les services de la MDEDE ont été internalisés et intégrés au Service Insertion par l'Emploi du Département. (MOVEA, clauses d'insertion et médiation emploi)

Les principales actions à destination des jeunes relevant du Fonds d'aide aux jeunes :

- Concernant le logement des jeunes, 110 000 € ont été versés par le Département, en 2023 pour soutenir l'action des FJT et résidences sociales. 464 lits sont actuellement disponibles.
- au 16/10/23, 171 jeunes ont été aidés en 2023 pour un montant total de 29 667€.

PARCOURS EMPLOI

Parmi les axes du PVI, celui de « Parcours Emploi » est dédié aux personnes éloignées de l'emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Le Département a mis en place plusieurs mesures d'accompagnement pour les aider à formaliser puis valider un projet professionnel, à identifier les obstacles à l'emploi et les solutions associées, à développer les expériences professionnelles et à adapter les compétences pour les rendre transférables et/ou mobilisables dans un autre environnement. La composante clé est : accompagnement socio-professionnel renforcé.



PREPA CHANTIER A DESTINATION DES BRSA SUSCEPTIBLES D'ENTRER EN CHANTIER D'INSERTION

ACTION EXPERIMENTALE SUR LE SUD VENDEE

SIPAS – EG

Objectifs :

Permettre un diagnostic, social et professionnel de la personne, ses capacités d'initiative et d'autonomie à travers un accompagnement individualisé ou collectif afin de la préparer et de lui apporter un accompagnement de qualité et d'assurer une cohérence d'un parcours avant l'entrée en chantier.

Valider l'entrée en chantier d'insertion ou proposer des actions préalables à cette entrée.

Modalités de mise en œuvre :

Accompagnement individuel ou collectif.

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

Prérequis :

Cette mesure d'accompagnement doit être mentionnée au Contrat d'Engagement Réciproque et validé en Equipe Pluridisciplinaire de la CLIE.

Pour tout renseignement complémentaire consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi de Fontenay le Comte et Luçon.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA

Durée :

27 heures sur une durée de 6 mois

Localisation :

Sud Vendée- Luçon – Fontenay le Comte

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation
- Nombre de personnes orientées/validées
- Taux d'absentéisme
- Taux de formalisation des étapes de parcours
- Taux d'entrée en chantier d'insertion

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois

Mis à jour le 22/1/2024

ACTION COLLECTIVE D'INSERTION EN FAVEUR DES JEUNES DE 16 A 25 ANS, BENEFICIAIRES DU FAJ EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) ENCADREMENT TECHNIQUE ET SOCIOPROFESSIONNEL AU SEIN DES ATELIERS-CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

SIE – PL/CV

Objectif :

Constituer une étape dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle de jeunes de moins de 25 ans par une mise en situation de travail reconnue par le statut de salarié en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Modalités de mise en œuvre :

Recrutement en atelier-chantier d'insertion (*liste des structures d'insertion ci-après*) :

- Activité professionnelle d'insertion comportant un temps de production (26 heures en moyenne par semaine) encadré par un technicien, un encadrant socioprofessionnel et un temps d'accompagnement social et professionnel ;
- En complément de cette activité professionnelle, peuvent être proposées des actions de formation ou de dynamisation.

L'action doit permettre aux bénéficiaires de :

- **s'engager dans une démarche d'insertion** sociale et professionnelle individualisée
- **trouver ou retrouver des habitudes de travail** ;
- **révéler**, par une mise en situation de travail, **leurs besoins, leurs capacités, leurs freins** en matière d'insertion sociale et professionnelle en lien avec le référent social ;
- **développer des savoir-faire professionnels** et une capacité d'intégration dans une équipe de travail ;
- **définir et préparer la prochaine étape de son parcours** d'insertion en lien avec le référent social.

Intervenants : (liste des structures d'insertion ci-après).

Prérequis :

Cette action, avant d'être engagée par le bénéficiaire, doit être présentée au comité FAJ.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Consommation de l'enveloppe CD ;
- Nombre d'immersions en entreprise (PMSMP – mise à disposition...)
- Taux d'absentéisme et taux d'abandon ;
- Durée moyenne des CDDI au sein du chantier.

Public visé :

Bénéficiaires du FAJ

Nombre de places par an :

128 mesures

Durée :

En fonction du contrat de travail de chaque bénéficiaire de 6 mois, renouvelable une fois sur justificatif.

Localisation :

Le département

Sur le résultat de l'action :

- Taux de sortie en emploi durable à la sortie ;
- Taux de sortie en formation.

Mis à jour le 22/1/2024

ACTION COLLECTIVE D'INSERTION EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DU RSA EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) ENCADREMENT TECHNIQUE ET SOCIOPROFESSIONNEL AU SEIN DES ATELIERS-CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

SIE – PL/CV

Objectifs :

Constituer une étape dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle de bénéficiaires du RSA par une mise en situation de travail reconnue par le statut de salarié en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Modalités de mise en œuvre :

- CDDI comportant un temps de production (26 heures par semaine en moyenne) encadré par un technicien, un encadrant socioprofessionnel et bénéficiant d'un suivi socio professionnel ;
- Positionnement sur la plateforme de l'inclusion ;
- En complément de cette activité professionnelle, peuvent être proposées des actions de formation ou de dynamisation.

L'action doit permettre aux bénéficiaires de :

- **s'engager dans une démarche d'insertion sociale** et professionnelle individualisée ;
- de **trouver ou retrouver des habitudes de travail** ;
- **révéler**, par une mise en situation en milieu de travail, **leurs besoins, leurs capacités, leurs freins** en matière d'insertion sociale et professionnelle ;
- **développer des savoir-faire professionnels** et une capacité d'intégration dans une équipe de travail ;
- **définir et préparer la prochaine étape de leur parcours** d'insertion en lien avec le référent RSA.

Intervenants :

Liste des structures d'insertion : ci-après.

Prérequis :

- Action pour les personnes bénéficiant d'un accompagnement professionnel ou social ;
- Cette action, avant d'être engagée par le bénéficiaire, doit être demandée dans le « Contrat d'engagement réciproque », ou dans la « fiche de suivi Emploi » de Pôle Emploi (modèle en annexe).

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Consommation de l'enveloppe CD ;
- Nombre d'immersion en entreprise (PMSMP – mise à disposition...)
- Taux d'absentéisme ;
- Taux d'abandon ;
- Durée moyenne des CDDI au sein du chantier.

Public visé :

Bénéficiaires du RSA

Nombre de places par an :

363 places chantiers

Durée :

En fonction du contrat de travail de chaque bénéficiaire de 4 à 24 mois (au-delà par dérogation pour les + 50 ans, ou travailleurs handicapés, ou pour permettre l'achèvement d'une formation).

Localisation :

Le département

Sur le résultat de l'action :

- Taux de sortie en emploi durable à la sortie ;
- Taux de sortie en formation.

Mis à jour le 22/1/2024

LISTE DES CHANTIERS D'INSERTION pour le recrutement de bénéficiaires RSA et FAJ en CDDI

Secteurs CLIE	Prestataires	Activités	Téléphone	Nbre places RSA	Nbre mesures FAJ
LA ROCHE SUR YON NORD et SUD	AGGLOMERATION La Roche sur Yon 25 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE SUR YON sophie.favrou@larochesuryon.fr	- Environnement biodiversité	02 51 36 92 17	2	0
	CHANTIER VILLE 25 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE SUR YON sophie.favrou@larochesuryon.fr	- Entretien espaces verts - Maçonnerie Paysagère - Peinture bâtiment	02 51 36 92 17	16	9
	JOB INSERTION 6 rue du marché 85310 ST FLORENT DES BOIS jobaci@orange.fr	- Entretien espaces verts - Entretien du linge	02 51 34 59 92	21	2
	ACEMUS 16 rue de l'ancien prieuré 85170 LE POIRE SUR VIE associations@tremplinacemus.fr	- Entretien espaces verts (Le Poiré sur Vie) - Maraîchage (Aizenay)	02 51 06 41 59	14 7	1 1
	VISTA Passerelles des saveurs Espace Prévert 70 Rue Chanzy 85000 LA ROCHE SUR YON	- Restauration	09 72 57 11 06 (atelier) 06 31 33 64 87 (CIP)	22	4
	GRAINE D'ID Rue des Primevères 85000 LA ROCHE SUR YON grainedid@yahoo.fr	- Couture - Cuisine - Epicerie - Maraîchage - Entretien espaces verts	02 51 05 42 49	8 14	2 2
	CONSERVATOIRE DU POTAGER EXTRAORDINAIRE Route de Beautour 85000 LA ROCHE SUR YON direction@potagerextraordinaire.com.com	- Maraîchage - Conservation	02 51 46 28 11	11	3
	LES CHANTIERS DU REEMPLOI 47 boulevard de l'Industrie 85000 LA ROCHE SUR YON s.lecuyot@leschantiersdureemploi.fr	- Recyclerie	02 51 48 58 22	33	7
					Pas de répartition par activité
			11	4	
			7 4	4	
			9	4	

CHALLANS	<p>ESNOV 8 rue de la Poctière 85300 CHALLANS association@esnov.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maraîchage - Entretien espaces verts - Environnement - Atelier bois - Potager - Espaces verts - Atelier vélos et jouets - Magasin 	02 51 35 62 94	<p>10 13 8 3</p>	<p>34</p> <p>16</p> <p>6 6 2 2</p>
	<p>CCAS ILE D'YEU 38 rue du puits neuf 85350 L'ILE D'YEU secretaireccas@ile-yeu.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement 	02 28 12 91 36	4	1
	<p>ASFODEL ARIANE 120 rue Georges Clemenceau 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ direction@ariane-asfodel.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement 	02 51 54 63 50	14	4
FONTENAY LE COMTE	<p>RESTOS DU CŒUR (LES) - RELAIS DU CŒUR 10 rue de la Roche BP 24 85000 MOUILLERON LE CAPTIF ad85.accueil@restosducoeur.org</p>	<p>Site de Fontenay-le-Comte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maraîchage 	02 51 31 11 22	14	5
	<p>SEVE 9 route de la Roche 85210 SAINTE HERMINE seve85@wanadoo.fr</p>	<p>Site Sainte Hermine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Laverie <p>Site La Chataigneraie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement 	02 51 28 83 40	<p>19</p> <p>6 7</p> <p>3</p> <p>6</p>	<p>3</p> <p>3</p>
	<p>ATOUT LINGE 24 chemin de la Taillée 85120 LA CHATAIGNERAIE contact@atoutlinge.com</p>	<p>Site la châtaigneraie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien du linge <p>Site de Pissotte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eco-recyclerie t - Atelier confection 	02 51 52 78 58	<p>32</p> <p>14</p> <p>3</p> <p>15</p>	<p>19</p> <p>5</p> <p>9</p> <p>5</p>

HAUT-BOCAGE	<p>REEL Zone de Bellevue Rue Lavoisier 85600 BOUFFERE contact@reel-ges.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Entretien du linge 	02 51 48 46 36	11	8
	<p>RESTOS DU CŒUR (LES) - RELAIS DU CŒUR 10 rue de la Roche BP 24 85000 MOUILLERON LE CAPTIF ad85.acceuil@restosducoeur.org</p>	<p>Site de Chantonnay</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état matériel informatique 	02 51 31 11 22	9	2
	<p>SOLIDAIRES AUTOUR DU TRAIT D'UNION JARDIN DES PUY Rue de la Fontaine 85700 POUZAUGES solidaireautourdutraitdunion@orange.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maraichage 	02 51 63 39 72	3	6
	<p>JARDINS DU BOIS JOLY 16 rue Gutenberg ZI du Bois Joly Sud 85500 LES HERBIERS contact@bocainser.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien espaces verts 	02 51 92 91 84	9	5
	<p>CCAS 13 SEPTIERS Chantier BATI INSERT Mairie 16 rue Roche Saint André 85600 TREIZE SEPTIERS bati-insert@orange.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maraichage - Menuiserie/bois - Auto mobilité 	02 51 41 05 55	10 2 7 1	13 3 8 2
	<p>LES CHANTIERS DU REEMPLOI 47 boulevard de l'Industrie 85000 LA ROCHE SUR YON s.lecuyot@leschantiersdureemploi.fr</p>	<p>Site de la Gaubretière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mathériauteque 	02 51 48 58 22	4	2
LUCON	<p>RESTOS DU CŒUR (LES) - RELAIS DU CŒUR 10 rue de la Roche BP 24 85000 MOUILLERON LE CAPTIF ad85.acceuil@restosducoeur.org</p>	<p>Site de Luçon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informatique - Electroménager 	02 51 31 11 22	20 12 8	3
	<p>SEVE 9 route de la Roche 85210 SAINTE HERMINE seve85@wanadoo.fr</p>	<p>Site de Luçon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement 	02 51 28 83 40	6	0
	<p>JOB INSERTION 9 rue des Tamaris 85310 ST FLORENT DES BOIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien espaces verts - Entretien du linge 	02 51 34 59 92	Cf Roche /Yon Nord & Sud	

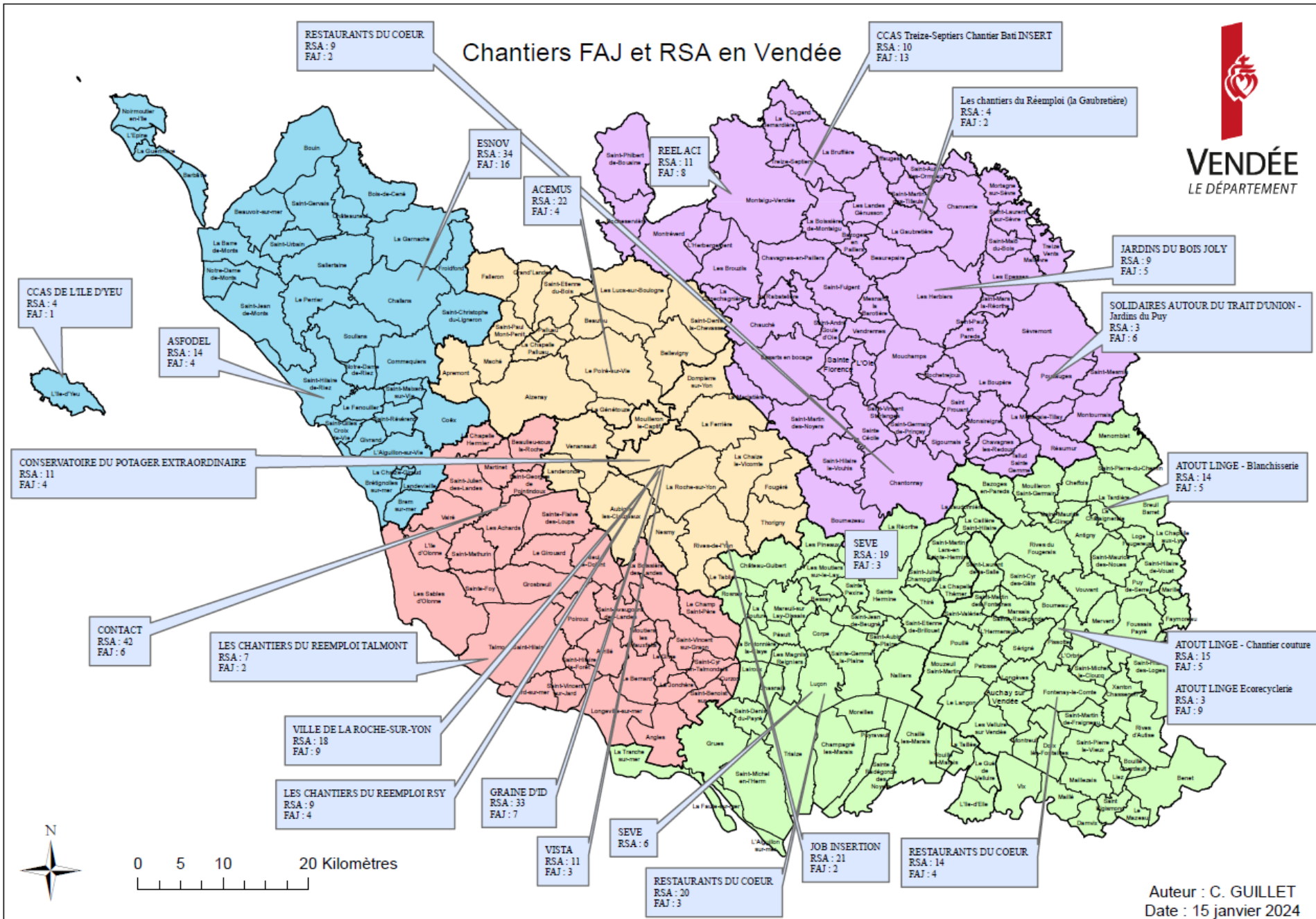
LES SABLES D'OLONNE	LES CHANTIERS DU REEMPLOI TALMONT ST HILAIRE 47 boulevard de l'Industrie 85000 LA ROCHE SUR YON s.lecuyot@leschantiersdureemploi.fr	- Recyclerie	02 51 48 58 22	7	2
	CONTACT 77 avenue G Clemenceau 85150 LA MOTHE ACHARD contact.emploi@orange.fr	- Assainissement et protection des espaces verts - Hygiène et propreté - Atelier culinaire	02 51 05 91 79	42 27 10 5	6 3 1 2

Mis à jour le 22/1/2024

Chantiers FAJ et RSA en Vendée



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



0 5 10 20 Kilomètres

Auteur : C. GUILLET
Date : 15 janvier 2024

SECURISATION DES SORTIES DU DISPOSITIF RSA : CONTRAT ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE EN INSERTION (ETTI)

SIE- PL/CV

Objectifs :

- Favoriser l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA, dans une logique de construction de parcours d'insertion
- Favoriser le retour à l'emploi durable des personnes ayant réalisé un CDDI en chantier d'insertion en tant que BRSA
- Finaliser la construction d'un parcours d'insertion, en contribuant à développer l'employabilité des BRSA, par le biais de mission de travail
- Augmenter le taux de retour à l'emploi « non aidé » des BRSA

Modalités de mise en œuvre :

- Accueil et présentation du travail temporaire en général, et du travail temporaire d'insertion en particulier, lors d'une information collective ;
- Entretien individuel entre le BRSA et l'ETTI en vue d'identifier les missions de travail adaptées en lien avec le projet professionnel identifié par le prescripteur, et les freins susceptibles d'exister ;
- Accompagnement individualisé renforcé, tout au long du parcours en ETTI.

Résultats attendus :

- Favoriser la mise en relation entre l'offre d'emploi intérimaire et le bénéficiaire
- Assurer le suivi dans l'emploi du nouveau salarié (visites sur site, rencontres employeurs), agir sur les éventuelles difficultés périphériques à l'emploi, organiser des périodes d'immersions professionnelles et de formation.

Intervenants :

Entreprises de travail temporaire d'insertion conventionnées par les services de l'Etat.

Partenariats en cours d'élaboration.

Prérequis :

- Etre volontaire et motivé pour la poursuite d'un parcours d'insertion via l'intérim d'insertion

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes positionnées en information collective
- Nombre de personnes reçues en entretien individuel
- Nombre de personnes ayant eu au moins une mission intérimaire

Sur le résultat de l'action :

- Nombre d'heures financées en ETTI
- Nombre de bénéficiaires du RSA sortis de l'action par type de sortie (CDD, CDI....)

Public visé :

Personnes sortant d'un CDDI en ACI dans lequel ils étaient entrés sous le statut bénéficiaire du RSA.

Localisation :

Le Département

Mis à jour le 22/1/2024

JOB A LA JOURNEE

Ambition :
déploiement
départemental

SIPAS – EG

Objectif :

Outil d'utilité sociale, devant permettre à des jeunes en difficulté importante de subvenir à leurs besoins en particulier alimentaires, en se confrontant à une situation d'emploi avec rémunération immédiate, dans le cadre d'une mission ponctuelle au sein d'une structure d'insertion (ESNOV et CONTACT).

Modalités de mise en œuvre :

- L'activité professionnelle d'insertion comporte un temps de production de 24 heures maximum par bénéficiaire, encadrée par un technicien et par un encadrant socioprofessionnel. Elle se déroule, après repérage du public par les référents de VISTA, de la Mission Locale et transmission à l'Association ESNOV qui effectue avec le jeune un entretien préparatoire à la mission.
- ESNOV est en charge de l'ensemble de la gestion administrative et comptable concernant la mission.
- A l'issue de la mission, ESNOV établit et envoie à VISTA un bilan individuel de déroulement de la mission. Dans le cas où une suite de parcours d'insertion professionnelle est possible, VISTA prend l'attache de la mission locale et lui transmet l'évaluation.

Intervenants :

VISTA des Sables d'Olonne
3 Bis Rue des Primevères
Olonne Sur Mer
85102 Les Sables d'Olonne
☎ 02 51.21.45.41
✉ contact@associationvista.fr

Mission Locale Vendée Atlantique
34 Rue de l'Hôtel de Ville
85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02.51.23.16.87

Prérequis :

Cette action, avant d'être engagée par le bénéficiaire, doit être présentée au comité FAJ.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de prescription ;
- Taux de BRSA – taux de publics FAJ .

Sur le résultat de l'action

- Taux de réalisation.

Public visé :

Jeunes en errance et désocialisés non-inscrits dans un parcours d'insertion du secteur de Challans et des Sables d'Olonne.

Nombre de places par an :

30 mesures

Durée :

Mission ponctuelle d'1/2 journée, 4h minimum et au maximum, 3 journées de 8h.

Pas de renouvellement possible au-delà de 24 h de mission de travail.

Localisation :

Challans et les Sables d'Olonne

Mis à jour le 22/1/2024

**PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)
SECTEUR NON MARCHAND**

SIE- PL/CV

Objectifs :

- Lutter contre l'exclusion ;
- Favoriser l'insertion ou la réinsertion dans la vie active des personnes sans emploi, exclues durablement du marché du travail, dans le secteur non-marchand, grâce à une aide financière versée à l'employeur ;
- Permettre l'accès à la formation et l'acquisition de compétences ;
- Aider à la création d'emplois pour satisfaire des besoins collectifs non couverts.

Modalités de mise en œuvre :

Employeurs :

- collectivités territoriales, associations, établissements publics ;

Les avantages :

- Rémunération sur la base du SMIC. Prise en charge de l'Etat selon arrêté du Préfet de Région, pour les bénéficiaires du RSA, aide mensuelle égale à 60 % du montant de l'allocation RSA pour une personne seule soit 607,75 € (au 1^{er} avril 2023) ;
- La formation, prise en charge par l'employeur, la Région ou l'AFPA est conseillée ;
- Exonération des cotisations patronales pour l'employeur ;
- Aide versée pendant maximum 24 mois pour un CDI ou pendant la durée du CDD.

Intervenants :

Sites France Travail :

(N° de Tél. accessibles uniquement pour les partenaires) :

Challans : 02 51 49 08 04

Château d'Olonne : 02 51 21 13 58

Fontenay le Comte : 02 51 50 13 94

La Roche Acti-Sud : 02 51 24 87 13

La Roche sur Yon : 02 51 36 22 37

Les Herbiers : 02 51 66 80 90

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de contrats proposés.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de réalisation de l'objectif départemental.

Public visé :

- Demandeurs d'emploi bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS et AAH) ;
- Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois d'inscription minimum) ou de très longue durée (24 mois d'inscription minimum) ;
- Agés de plus de 16 ans et de moins de 26 ans en Quartier Prioritaire de la Ville, Zone de Revitalisation Rurale, chantiers d'insertion, PARcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) et garantie jeunes ;
- Demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans et inscrits depuis 12 mois à France Travail ;
- Public sous-main de justice ;
- Personnes accueillies dans les ateliers CHRS ;
- Travailleurs handicapés ;

Nombre de places par an :

60 contrats

Durée :

- Contrat de 20 heures hebdomadaires minimum ;
- CDI ou CDD de 12 mois, le renouvellement n'est ni prioritaire, ni automatique. Il est conditionné à l'évaluation par le prescripteur de son utilité en termes d'insertion pour le bénéficiaire et de respect des engagements par l'employeur. En cas de renouvellement, la durée totale ne peut excéder 24 mois.

Localisation :

- Le département.

Mis à jour le 22/1/2024

MEDIATION EMPLOI

SIE-CV

Objectifs :

Il s'agit de favoriser et sécuriser l'accès et le retour puis le maintien dans l'emploi durable des bénéficiaires et d'accompagner les employeurs tout au long de la prise de poste.

L'accompagnement adapté et le ciblage de la recherche d'emploi sur les compétences immédiatement mobilisables du bénéficiaire vient sécuriser la recherche d'emploi durable ainsi que la prise de poste jusqu'à la validation de la période d'essai.

Le maintien dans l'emploi est soutenu en sollicitant des dispositifs interne ou externe (MOVEA, AGEPI...)

Modalités de mise en œuvre :

L'accompagnement réside sur l'individualisation du parcours au regard des compétences du bénéficiaire immédiatement mobilisables et du marché local de l'emploi.

La fiche de prescription signée par le bénéficiaire, et une fois transmise par le prescripteur sur la boîte mail : mediation-emploi@vendee.fr (copie au conseiller local d'insertion par l'emploi), engage immédiatement l'accompagnement médiation emploi, sans attendre l'instruction ou le renouvellement du contrat d'engagements réciproques pour le bénéficiaire RSA.

L'engagement est contractualisé entre l'utilisateur et le Département par la charte.

Les entretiens individuels sont réalisés au plus près usagers et selon une fréquence adaptée (1 à 2 RDV par mois).

Un accompagnement sur les démarches de recrutement est réalisé en lien avec les entreprises.

Le suivi dans l'emploi est assuré par les conseillers médiation emploi jusqu'à la fin de la période d'essai.

Opérateur :

SIE – Conseiller médiation emploi

40, rue du Maréchal Foch
85000 LA ROCHE SUR YON
mediation-emploi@vendee.fr

Prérequis :

Afin de décider de l'éligibilité du bénéficiaire, la fiche de prescription est accompagnée des documents attestant de son statut. (Rappel des documents attendus sur la fiche prescription)

Le bénéficiaire doit être motivé et volontaire.

L'action sera à valoriser dans le contrat d'engagements réciproques lors de sa première instruction ou de son renouvellement, même si l'accompagnement Médiation Emploi a débuté.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Nombre de BRSA, BOETH, Jeunes accompagnés
- Nbre de BRSA, BOETH, Jeunes positionnés
- Nombre d'emplois captés
- Nombre d'entreprises partenaires
- Taux de préconisation PVI



Cofinancé
par l'Union
européenne

Sur le résultat de l'action

- Nombre de BRSA, BOETH, Jeunes recrutés ;
- Durée de travail ;
- Délai de mise en emploi ;
- Nombre de contrats durables (CDI, CDD > 6 mois).

Public visé :

- Bénéficiaires RSA (Allocataire du RSA ou non, avec ouverture de droits de - 3 mois à l'entrée dans accompagnement)
- Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH)
- Jeunes jusqu'à 29 ans révolus

Nombre de places par an : 350

Durée : 6 mois renouvelables maximum 3 mois selon situation

Localisation : le Département

Mis à jour le 22/1/2024

MESURES D'ÉVALUATION DES APTITUDES ET CAPACITÉS D'INSERTION (MECAP)

SIE – PL/CV

A l'entrée dans le dispositif

Objectif :

Contribuer plus rapidement et plus efficacement au retour à l'emploi des allocataires du RSA, dès leur entrée dans le dispositif RSA, par une évaluation pour définir le référent RSA le plus adapté.

Modalités de mise en œuvre :

L'action se déroule, pour chaque allocataire, en entretien individuel, d'une durée de 2 ou 4 heures, suivant la situation de l'allocataire sur 1 ou 2 demi-journées, dans un délai maximum de 15 jours après réception par le prestataire du bon de commande.

A l'issue de cette évaluation qui devra mettre en évidence les compétences ou les aptitudes de la personne (les compétences mobilisables, les axes de progression, les obstacles à l'emploi...), le prestataire conseillera des **pistes de parcours d'emploi** (recherche directe d'emploi, recherche accompagnée, parcours via la formation, contrat unique d'insertion ou insertion par l'activité économique...) ou une **orientation** propre à traiter les freins à l'emploi repérés.

A cette occasion, le prestataire devra apporter des informations et réaliser une préconisation d'orientation en tenant compte des aptitudes de la personne, au niveau :

- personnel (savoir-être, capacité d'intégration...);
- physique (problèmes de santé, reconnaissance travailleurs handicapés...);
- social (logement, mobilité, environnement familial...);
- professionnel (formation, expérience, durée d'inactivité...).

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

SEIDRE : Lots 1, 2, 3, 4 et 5
mail : seidre@wanadoo.fr

Prérequis :

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de réalisation de la prestation dans le délai de 15 jours à compter de la commande ;
- Taux de réalisation annuel des commandes.

Sur le résultat de l'action :

- Délais de mise en œuvre et de restitution du bilan.

Public visé :

Bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif

Durée :

2 ou 4 heures.

Localisation :

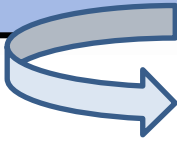
- LITTORAL (lot 1)
- SUD OUEST (lot 2)
- CENTRE (lot 3)
- NORD EST (lot 4)
- SUD EST (lot 5)

Mis à jour le 22/1/2024

27/93

MESURES D'ÉVALUATION DES APTITUDES ET CAPACITÉS D'INSERTION EN COURS DE PARCOURS (MECAP +)

SIE- PL/CV



En cours de parcours

Objectif :

Contribuer plus rapidement et plus efficacement au retour à l'emploi des allocataires du RSA, présents, depuis 12 mois ou plus dans le dispositif, par une analyse spécifique de la situation sociale et professionnelle, en vue d'une réorientation ou d'une entrée dans une action d'aide au retour à l'emploi.

Modalités de mise en œuvre :

L'action se déroule, pour chaque allocataire, en entretien individuel, d'une durée de 2 ou 4 heures, sur 1 ou 2 demi-journées, dans un délai maximum de 15 jours après réception par le prestataire du bon de commande.

A l'issue de cette évaluation, qui devra mettre en évidence les compétences ou les aptitudes de la personne (les compétences mobilisables, les points de progression, les obstacles face à l'emploi...), le prestataire conseillera des **pistes de parcours d'emploi** (recherche directe d'emploi, recherche accompagnée, parcours via la formation, contrat unique d'insertion ou insertion par l'activité économique...) ou une **orientation** propre à traiter les freins à l'emploi repérés.

A cette occasion, le prestataire devra apporter des informations et réaliser une préconisation d'orientation en tenant compte des aptitudes de la personne, au niveau :

- personnel (savoir-être, capacité d'intégration...);
- physique (problèmes de santé, reconnaissance travailleurs handicapés...);
- social (logement, mobilité, environnement familial...);
- professionnel (formation, expérience, durée d'inactivité...).

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

SEIDRE : Lots 1, 2, 3, 4 et 5
mail : seidre@wanadoo.fr

Prérequis :

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de réalisation de la prestation dans le délai de 15 jours à compter de la commande ;
- Taux de réalisation annuel des commandes.

Sur le résultat de l'action :

- Délais d'orientation.

Public visé :

Bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis plus de 12 mois

Durée :

2 ou 4 heures.

Localisation :

- LITTORAL (lot 1)
- SUD OUEST (lot 2)
- CENTRE (lot 3)
- NORD EST (lot 4)
- SUD EST (lot 5)

Mis à jour le 22/1/2024

DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRENEURS

SIE- CV

Objectifs :

Dans le but de proposer aux entrepreneurs BRSA un accompagnement adapté et une expertise, deux dispositifs peuvent être actionnés dès la création de l'entreprise.

Le bénéficiaire peut en faire la demande ou bien, son référent ou l'équipe pluridisciplinaire sur l'activité indépendante.

Ces deux dispositifs sont :

- **Le « Diagnostic entrepreneurial développement » réalisé par la ou le conseiller (re) entrepreneurial(e) des BRSA d'une durée de trois mois, renouvelable jusqu' à trois mois.**

Avec pour finalités :

- Vérifier l'adéquation entre les compétences professionnelles et personnelles de la personne et la création ou la poursuite de l'entreprise en considérant les différents aspects de son territoire
- Etudier la viabilité de l'activité économique de l'entreprise.

- **Le « Diagnostic socioprofessionnel » réalisé par la ou le référent (e) socio professionnel(le) d'une durée de trois mois, renouvelable jusqu' à trois mois.**

Avec pour finalités :

- Evaluer le potentiel des personnes et lever les freins à l'insertion (intervention en complémentarité avec le référent social),
- Identifier et mettre en valeur les compétences,
- Accompagner les personnes vers un projet professionnel salarié : formation, CDD, CDDI, CDI.

Modalités de mise en œuvre :

Une fiche de prescription recueillant l'adhésion du bénéficiaire est transmise par le conseiller local de l'insertion par l'emploi à la cellule entrepreneurs BRSA à l'adresse mail : entrepreneur-brsa@vendee.fr.

L'action doit être validée par l'équipe pluridisciplinaire ou en comité de suivi des parcours d'insertion.

La cellule entrepreneurs BRSA contacte le bénéficiaire à réception de la fiche de prescription. Le diagnostic se réalise par des entretiens individuels, en présentiel ou en distanciel.

La cellule agit en collaboration avec le Conseiller Local de l'Insertion par l'Emploi et le référent social.

Public visé :

Entrepreneurs Bénéficiaires du RSA

Localisation :

Département

Opérateur :

Le Département

Prérequis :

Fiche de prescription à remplir par le référent RSA.

Action à inscrire dans le contrat d'engagement réciproque.

Critères d'évaluation :

- Qualité des sorties (emplois, formation, développement de l'entreprise, arrêt.),
- Taux d'occupation,
- Taux de réalisation

Mis à jour le 22/1/2024

DIAGNOSTIC ACCOMPAGNEMENT A LA POURSUITE OU A LA CESSATION D'ACTIVITE DES EXPLOITANTS AGRICOLES BENEFICIAIRES DU RSA

SIE- PL/CV

Objectifs :

- Elaborer un diagnostic de l'exploitation et de la situation du bénéficiaire du RSA et de sa famille afin de l'aider à définir un parcours individualisé d'insertion dont les différentes étapes seront précisées, sinon dans leur forme au moins dans leur contenu.
- Tracer des perspectives d'avenir.

Modalités de mise en œuvre :

Entretiens individuels

Opérateurs :

CONFEDERATION GENERALE DE L'AGRICULTURE

Maison de l'agriculture
21 Boulevard Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON Cedex
☎ 02 51 36 83 76
✉ dsimonnet@cga85.fr

SOLIDARITE PAYSANS 85

Maison de l'agriculture
21 Boulevard Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON Cedex
☎ 02 51 36 83 62
✉ solidarite.paysans@wanadoo.fr

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au Contrat d'Engagement Réciproque ou dans la fiche suivi Pôle Emploi.

Un contact préalable doit avoir lieu avec le prestataire pour s'assurer de la disponibilité de la mesure.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de consommation des conventions départementales.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de respect des préconisations de l'organisme.

Public visé :

Exploitants agricoles bénéficiaires du RSA

Nombre de places par an :

9 mesures soit 360 heures de prestation

Durée :

10 mois environ (40h en moyenne)
Maxi 12 mois

Localisation :

Intervention sur l'ensemble du département, au domicile des bénéficiaires

Mis à jour le 22/1/2024

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS DU PLIE DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA

SIE- PL/CV

Objectifs :

Favoriser l'insertion professionnelle de bénéficiaires du RSA relevant du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Roche-sur-Yon Agglomération.

Modalités de mise en œuvre :

Un parcours d'insertion individualisé adapté à la situation

Un accompagnement non limité dans le temps, jusqu'au retour à l'emploi

Une chargée de mission entreprises propose de la découverte des métiers, des visites d'entreprises, des simulations d'entretiens

Intervenants :

PLIE

Espace Prévert

70 Rue Chanzy

85000 LA ROCHE SUR YON

Tél : 02 72 78 10 83

plie@larochesuryon.fr

Prérequis :

L'orientation vers le PLIE s'effectue via la fiche dédiée.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

- Le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés sur l'année,
- Répartition des BRSA par type d'actions engagées :
 - relation entreprises,
 - contrats ACI
 - emplois de parcours,
 - emplois durables,
 - formation qualifiante,
 - formation non qualifiante,
 - préparation à l'emploi.

Public visé :

Bénéficiaires du RSA

Nombre de places par an :

150 personnes accompagnées.

Localisation :

Territoire du PLIE :

La Roche-sur-Yon Agglomération.



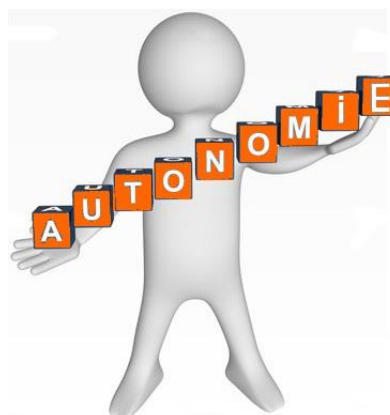
Cofinancé
par l'Union
européenne

Mis à jour le 22/1/2024

ACTIONS TREMPLIN

Certains bénéficiaires rencontrent des difficultés à se projeter dans l'avenir et à élaborer un projet socio-professionnel. Cette situation incite à concevoir des réponses adaptées à leurs besoins. Le Département a mis en place plusieurs dispositifs pour les aider dans leurs démarches d'insertion tant en matière d'autonomie, de logement et de formation que pour un accompagnement vers l'emploi.

De même, le Fonds d'Aide aux Jeunes a pour objectif de favoriser l'intégration des jeunes dans la vie active.



ATELIER DE REMOBILISATION

Démarrage de
l'action :
Début janvier
2025

SIPAS- EG

Objectifs :

Permettre :

- aux personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle et/ou sociale de travailler en groupe sur la confiance et la revalorisation de soi ;
- de se préparer aux entretiens professionnels grâce à des exercices de mises en situation ;
- d'acquérir des connaissances relatives au bassin d'emploi.

Modalités de mise en œuvre :

L'action se déroule sous forme d'atelier composé de 6 à 12 personnes.

Prestataires :

INSUP pour Challans
SEIDRE pour :

- Fontenay Le comte,
- Luçon,
- Les Herbiers,
- Les Sables d'Olonne

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au Contrat d'Engagement Réciproque avant d'être engagée ou dans la fiche suivi France Travail.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation
- Nombre de personnes orientées/validées
- Taux d'absentéisme
- Ecart entre objectif initial et réalisé
- Taux de formalisation des étapes de parcours
- Taux de consommation des actions par rapport au budget annuel

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois
- 50 % des personnes accompagnées doivent avoir élaboré d'un projet professionnel

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA.

Durée :

2 journées par semaine pendant 19 semaines.

Localisation :

Challans, Les Sables d'Olonne, Luçon, Fontenay le Comte, les Herbiers



Cofinancé
par l'Union
européenne

Mis à jour le 31/1/2024

MOBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI (MAVIE)

SIPAS- EG

Objectifs :

Permettre un diagnostic, social et professionnel de la personne, de ses capacités d'initiative et d'autonomie à travers un accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi.
Cet accompagnement combine une approche sociale et professionnelle.

Modalités de mise en œuvre :

Accompagnement individuel

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public

Prérequis :

Cette mesure d'accompagnement doit être mentionnée au Contrat d'Engagement Réciproque et validée en Equipe Pluridisciplinaire de la CLIE.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

Taux de participation

- Nombre de personnes orientées/validées
- Taux d'absentéisme
- Ecart entre objectif initial et réalisé
- Taux de formalisation des étapes de parcours
- Taux de consommation des actions par rapport au budget annuel

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois
- 50 % des personnes accompagnées doivent avoir élaboré d'un projet professionnel

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA

Durée :

25 heures sur une durée de 6 mois avec un minimum de 4 heures tous les 2 mois

Localisation :

Challans, Les Sables d'Olonne
Luçon, Fontenay le comte,
Roche sud Roche nord, Haut bocage



Cofinancé
par l'Union
européenne

Mis à jour le 22/1/2024

GRAINE D'I.D. « MEMBRES ACTIFS »

SIPAS- EG

Objectifs :

Permettre :

- à des personnes isolées de tisser des liens sociaux, de mettre en valeur leur potentialité et de rechercher un « mieux-être » ;
- de redynamiser les personnes en mobilisant leurs savoir-faire et leurs compétences par la mise en œuvre d'ateliers collectifs ;
- d'aider les bénéficiaires à retrouver un rythme d'activités régulier ;
- d'accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion et les préparer à la recherche d'emploi et/ou de formation qualifiante.

Les ateliers proposés sont organisés selon les activités : cuisine, jardinage, entretien du linge, sports, développement personnel (confiance en soi), savoirs de base (conversation et lecture, jeux et mathématiques), informatique.

Modalités de mise en œuvre :

Un entretien préalable entre la structure et la personne est nécessaire pour vérifier l'adéquation du projet d'insertion.

Intervenant :

Association « GRAINE D'ID »
17 rue des Primevères - 85000 LA ROCHE SUR YON
☎ 02 51 05 42 49
✉ grainedid@yahoo.fr

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au contrat d'engagement réciproque avant d'être engagée.
Complétude de la fiche dédiée.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation
- Nombre de personnes orientées/validées
- Nombre de mesures
- Taux de formalisation des étapes de parcours-
- Taux de consommation des actions par rapport au budget annuel

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA.

Durée :

6 mois renouvelable une fois
Engagement de 3 demi-journées d'activités par semaine pour chaque bénéficiaire.

Localisation :

Ville de la Roche sur Yon.

Mis à jour le 22/1/2024

ATELIERS DU CHANGEMENT

SIPAS- EG

Objectifs :

Partant des recherches d'Henri LABORIT sur le fonctionnement du cerveau, l'association « la Boucle » a élaboré un processus de remobilisation des personnes en recherche d'emploi. Décliné en ateliers de 2 heures 30, ceux-ci abordent les thèmes suivants : le chômage, la déprime, la connaissance de soi et du fonctionnement du cerveau, le plaisir, développer son réseau de connaissances, la maîtrise de soi et la prise d'initiative, ...

Ces ateliers visent à développer des compétences personnelles utiles à la construction d'un projet professionnel et à la reprise d'emploi.

Ils ont pour objectifs de :

- favoriser la reprise de confiance en soi ;
- permettre aux personnes de comprendre leurs attitudes vis-à-vis du chômage ;
- permettre aux personnes d'avoir une affirmation positive de leurs compétences ;
- permettre la prise d'information et de décision favorisant le changement ;
- conforter le retour à l'emploi.

Modalités de mise en œuvre :

L'atelier est un travail collectif qui nécessite la participation aux 10 ateliers.
Les ateliers se dérouleront au rythme de deux demi-journées par semaine.

Intervenants :

Animation des séances en binôme par un conseiller en insertion du PLIE et un travailleur social du Département. (14 professionnels du département formés par l'association « la Boucle » à la méthodologie.)

Prérequis :

Séances destinées aux personnes accompagnées par le PLIE et les travailleurs sociaux du Département.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées / validées

Sur le résultat de l'action :

- Impact de l'atelier sur les parcours individuels/reprise d'emploi (évalué au sein du PLIE et par les travailleurs sociaux).

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA
Demandeurs d'emploi

Nombre de places par an :

2 à 3 sessions
10 personnes par groupe

Durée de l'atelier :

10 séances de 2h30 à raison de deux demi-journées par semaine

Localisation :

La Roche sur Yon

Mis à jour le 22/1/2024

ATELIERS ECRITURE

SIPAS- EG

Objectifs :

Permettre aux personnes de travailler sur la confiance en soi au travers d'exercices d'écriture.

Cette action vise à développer des compétences personnelles utiles à la construction d'un projet professionnel.

Elle permettra de travailler :

- l'estime et la confiance en soi ;
- la construction des échanges bienveillants ;
- la valorisation de l'image de soi ;
- l'exploration des sensations, des émotions ;
- le développement de compétences et d'aptitudes ;
- l'inscription dans une dynamique de groupe.

Modalités de mise en œuvre :

L'atelier est un travail collectif qui nécessite la participation de 10 à 12 personnes.

Les ateliers se dérouleront au rythme d'une séance par quinzaine.

Prestataires :

Le Grand R (La Roche sur Yon)

Prérequis :

Composition du groupe validé en Equipe Pluridisciplinaire

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées / validées

Sur le résultat de l'action :

- Impact de l'atelier sur les parcours individuels (évalué au sein du PLIE, de Graine d'ID et du SIPAS).

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA

Nombre de places par an :

1 groupe de 10 à 12 personnes qui se retrouvent pour 11 ateliers collectifs (dont 1 atelier découverte)

Durée de l'atelier :

11 séances de 2h00 à raison d'une séance par quinzaine

Localisation :

La Roche sur Yon

ACCUEIL DES PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTE D'INSERTION SOCIALE LES MAISONS D'ACCUEIL DE JOUR (MAJ)

SIPAS- EG

Objectifs :

- Offrir aux personnes sans domicile des services de première nécessité : restauration, hygiène corporelle bagagerie et laverie ;
- Rencontrer des professionnels et bénévoles qui assurent une écoute, un soutien et /ou un accompagnement social adapté ;
- Accéder à des services spécifiques selon les besoins des personnes accueillies : médecin, infirmier, coiffeur.

Modalités de mise en œuvre :

Accès sans condition

Intervenant :

VISTA

79 Rue Sadi Carnot
85000 LA ROCHE SUR YON

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes accueillies ;
- Taux de fréquentation par mois.

Sur le résultat de l'action :

- Impact des services rendus, pour les personnes.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA, sans domicile ou hébergées de façon précaire.

Durée :

La MAJ de la Roche est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30, toute l'année.

La MAJ des Sables est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 13h toute l'année et le samedi matin du 1^{er} novembre au 31 mars.

Les personnes y ont accès selon leurs besoins.

Localisation :

- Les Sables d'Olonne
- La Roche sur Yon

Mis à jour le 22/1/2024

ACCUEIL DE JOUR ET INTERVENTION DE RUE (AJIR)

SIPAS- EG

Objectifs :

- Accompagner les personnes vivant dans la rue, en allant vers eux, tout en favorisant la complémentarité des interventions entre les acteurs institutionnels et associatifs ;
- Proposer une orientation vers les services de la veille sociale, du SAMU social ou d'autres structures selon les problématiques rencontrées.

Modalités de mise en œuvre :

Les travailleurs sociaux, en binôme, établissent un premier contact avec les personnes et peuvent les accompagner physiquement dans leurs démarches. Les entretiens s'effectuent dans la rue ou dans le bureau de la Maison d'Accueil de Jour (MAJ) pour réaliser les premières actions sociales et/ou sanitaires.

Intervenant :

VISTA

79 Rue Sadi Carnot
85000 LA ROCHE SUR YON

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes accueillies ou rencontrées.

Sur le résultat de l'action :

- Impact des services rendus, pour les personnes.

Public visé :

Personnes majeures, socialement fragilisées et marginalisées, vivant dans des conditions précaires, sans domicile.

Durée :

Le travail de rue est réalisé les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30.

Le service MAJ est ouvert de 8h30 à 14h.

Localisation :

Agglomération Yonnaise

Mis à jour le 22/1/2024

FORMATION PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 (PSC1)

SIPAS- EG

Objectifs :

- Apprendre les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins ;
- Savoir alerter les professionnels de santé ;
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours ;
- Acquérir un certificat de compétence de citoyen de sécurité civile (diplôme PSC1).

Modalités de mise en œuvre :

- Action proposée aux salariés des chantiers collectifs d'insertion ;
- formation mise en œuvre pour un groupe de 10 personnes.

Prestataire :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

Prérequis :

Inscription des personnes sur une liste validée par la CLIE.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes candidates ;
- Nombre de groupes annuels ;
- Nombre de chantiers mobilisés ;
- Taux de participation par rapport aux prescriptions.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA et jeunes du FAJ employés en chantier d'insertion.

Durée :

12 heures

La formation est mise en œuvre au sein des chantiers.

Localisation :

L'ensemble du département.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de réussite.

BILAN DE SANTE

SIPAS- EG

Objectifs :

Permettre à la personne de faire le point sur sa santé, par la réalisation d'un bilan global et de favoriser l'accès aux soins, en cas de besoin.

Le centre d'examen de santé propose :

- Des consultations individuelles ;
- Des examens de santé spécifiques (bucco-dentaire, audition, souffle, vision).

Modalités de mise en œuvre :

- Action proposée à la personne par le référent social et envoi d'une fiche au centre d'examen de santé (en annexe) ;
- Le centre d'examen de santé fixe les rendez-vous ;
- Une aide à la mobilité peut être accordée sous condition.

Intervenants :

Centre d'examen de santé
13 rue Bérégovoy
85000 LA ROCHE SUR YON
☎ 02 51 44. 68 98

Public visé :

Personnes ayant accès aux actions du PVI

Localisation :

La Roche sur Yon

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes accueillies ;
- Nombre de consultations individuelles.

Sur le résultat de l'action :

- Impact des bilans de santé.

Mis à jour le 22/1/2024

PARCOURS D'ENGAGEMENT POUR L'INSERTION DE TOUS (PEPIT)

Dispositif
nouveau

SIPAS- EG

Objectifs :

Proposer un accompagnement socio-professionnel de proximité, pour pouvoir mobiliser ou remobiliser le bénéficiaire dans les démarches d'insertion, créer ou recréer du lien social, l'aider à faire valoir ses droits, le soutenir dans la construction d'un projet professionnel.

Il s'agit d'engager une dynamique de changement, amorçant une évolution positive. Il vise également à éviter les ruptures de parcours et faciliter ainsi les parcours « sans couture ».

Modalités de mise en œuvre :

Accompagnement individuel.

Intervenants :

Référent Parcours Insertion (RPI)

Prérequis :

Cette mesure d'accompagnement doit être mentionnée au Contrat d'Engagement Réciproque et validé en Equipe Pluridisciplinaire de la CLIE pour les bénéficiaires du RSA. Pour les autres publics, elle fait l'objet d'une fiche d'orientation. (Cf Annexe).

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

- Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi & Adjoint au chef de service SIPAS, Emmanuel GAINARD

- Référent parcours insertion

Public visé :

Toute personne en recherche d'emploi (Bénéficiaires RSA, AAH, ASS, ARE, Jeunes -26 ans...)

Durée :

6 mois renouvelable, sans limitation de durée

Localisation :

Le Département

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation
- Nombre de personnes orientées/validées
- Taux d'absentéisme
- Taux de sorties vers l'emploi/la formation

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois



Cofinancé
par l'Union
européenne

Mis à jour le 22/1/2024

ACTION « CONCILIER L'EMPLOI ET LA SITUATION DE MONOPARENTALITE »

SIPAS- EG

Objectif :

Cette action vise à concilier l'accès à l'emploi et la situation familiale des personnes vivant seules avec un ou des enfants à charge.

Sur les temps collectifs, les personnes seront amenées à appréhender la gestion et l'articulation des temps professionnels, familiaux et personnels.

Thèmes abordés : L'autorité parentale, la connaissance de soi, l'accès au droit - En individuel : «Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi » (BAIE), axé sur les techniques de recherche d'emploi et le droit du travail

Modalités de mise en œuvre :

L'accompagnement est basé sur une alternance de temps collectifs et de temps individuels.

Prestataire :

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIDFF
15 rue Wagram
Résidence Lucien Valéry
85000 LA ROCHE SUR YON

Les moyens humains et matériels sont pris en charge par le CIDFF.

Prérequis :

Inscription des personnes sur une liste validée par la CLIE.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Public visé :

Personnes allocataires du RSA en situation de monoparentalité

Durée :

3 heures minimum par semaine, pendant 2 mois

Localisation :

La Roche sur Yon et Fontenay le Comte

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées/validées ;
- Taux d'absentéisme ;
- Nombre de mesures ;
- Taux de formalisation des étapes de parcours ;
- Taux de consommation des actions par rapport au budget annuel.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure ;
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois.

Mis à jour le 22/1/2024

ACTION REACTIVES

SIPAS- EG

Objectifs :

Cette action, à destination de femmes pour trouver ou retrouver de l'autonomie dans leur vie sociale, familiale, professionnelle et personnelle, vise à :

- Acquérir son autonomie, en travaillant sur la connaissance de soi, les questions d'égalité / inégalité d'éducation et dans la vie quotidienne;
- Prendre conscience des freins à l'emploi et identifier les moyens de les lever, grâce à des réflexions autour des représentations du monde du travail et à un apport de connaissance sur la législation du travail.

L'action propose également des séances de sophrologie, de diététique, d'hygiène et un bilan de santé à la CPAM.

La maison de quartier assure la découverte des activités manuelles.

Modalités de mise en œuvre :

Action collective avec l'intervention de 2 structures dans l'animation : Le CIDFF et la Maison de quartier, pour groupe de 10 personnes.

Prestataire :

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CIDFF

15 rue Wagram

Résidence Lucien Valéry

85000 LA ROCHE SUR YON

Les moyens humains et matériels sont pris en charge par le CIDFF et la maison de quartier.

Prérequis :

Inscription des personnes sur une liste validée par la CLIE

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées / validées ;
- Nombre de mesures ;
- Taux d'absentéisme ;
- Taux de formalisation des étapes de parcours.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure ;
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois

Public visé :

Femmes bénéficiant d'un accompagnement

Durée :

18 ateliers de 3 heures et 2 à 3 entretiens par personne.

Localisation :

Territoire Centre

Mis à jour le 22/1/2024

FONDS D'AIDE ET D'INTERVENTION SOCIALE (FAIS)

SIPAS- EG

Objectifs :

Permettre de soutenir les personnes bénéficiaires du RSA qui rencontrent des difficultés d'insertion sociales et professionnelles, en finançant un projet qui favorise leur insertion sociale.

Ce fonds peut être mobilisé pour le financement, d'une formation, d'un achat de vêtement professionnel, des frais liés à la vie quotidienne.

Modalités de mise en œuvre :

Fournir, dans le CER, les pièces justificatives de la demande d'aide financière :

Devis ou factures pour les autres demandes liées aux frais de formation, hébergement, repas, assurances, vêtements travail....

Prise en charge partielle, d'un maximum de 80 % des frais, dans la limite des crédits disponibles.

Aide ponctuelle et subsidiaire : ne peut donc avoir un caractère régulier et ne peut se substituer aux secours susceptibles d'être apportés par d'autres dispositifs.

Prérequis :

Cette aide doit être mentionnée au contrat d'engagement réciproque ou dans la fiche suivi Pôle emploi

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

Nombre d'aides accordées ;

- Montant des aides ;
- Nature de l'aide.

Sur le résultat de l'action :

- Rapport Nombre de demandes/Nombre d'aides accordées ;
- % de la consommation de l'enveloppe financière

Public visé :

Personnes bénéficiaires RSA

Durée et montant :

765 € par ménage maximum, par année civile.

Le prestataire sera informé par courrier et devra envoyer sa facture sur CHORUS

Modalités de versement :

Paiement au bénéficiaire du RSA, ou aux prestataires par virement, dans un délai de 15 jours, après accord de la CLIE.

Localisation :

Département

Mis à jour le 22/1/2024

AIDES A LA VIE QUOTIDIENNE POUR LES JEUNES (DISPOSITIF FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

SIPAS- EG

Objectif :

Le FAJ a pour objectif de soutenir les jeunes dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il permet, par la mise en place d'aides financières et d'actions d'accompagnement de les aider à réaliser leurs projets d'autonomie sociale et professionnelle.

Modalités de mise en œuvre :

Attributions d'aides financières individuelles sous forme de subventions pour élaborer un projet d'insertion.

Ces aides sont directement affectées à l'insertion : achat de vêtements professionnels, frais de transport ou d'hébergement liés à un stage ou un emploi...

- Attributions de secours d'urgence pour répondre à un besoin imminent (secours alimentaire, essence, hygiène...);
- Aides financières versées sous forme de bons (alimentaire, essence, hygiène), remis par les Missions Locales ou au sein des MDSF, ou à un tiers ;
- Actions d'accompagnement qui peuvent également être accordées : mesures d'accompagnement d'une durée de 6 mois au sein de chantiers collectifs d'insertion ;
- Actions collectives et d'accompagnement pour le permis de conduire.

Intervenant :

Le Conseil Départemental.

Prérequis :

- Demande d'aide réalisée par le jeune, auprès de son référent sur l'imprimé unique.
- Examen des secours d'urgence, tous les jours, par le Responsable de la MDSF
- Examen de toutes les autres demandes par le Comité du FAJ, une fois/mois.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

- Service Insertion, Prévention et Accompagnement Social (tél. : 02 28 85 87 90)
- Missions Locales du territoire (*voir annexe*)

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre d'aides accordées ;
- Montant des aides ;
- Durée de l'aide ;
- Nature de l'aide.

Sur le résultat de l'action :

- Nombre de demandes ;
- Nombre d'aides accordées ;
- % de la consommation des crédits.

Mis à jour le 22/1/2024

Public visé :

Jeunes de 18 à 25 ans +1 mois en difficultés d'insertion sociale et / ou professionnelle.

Jeunes de 16-18 ans + 1 mois pour l'accès aux mesures d'accompagnement avec accord obligatoire des parents ou du représentant légal

Durée et montant des aides :

Secours d'urgence : 180€/mois ou 45€/semaine pour l'aide alimentaire
Toutes autres demandes : sans conditions

Localisation :

Le Département

PSYCHOLOGUE INSERTION

SIPAS- CR

Objectifs :

L'action vise à offrir un lieu d'écoute, de manière ponctuelle, aux personnes rencontrant des difficultés personnelles d'ordre psychologique, qui empêchent leur insertion professionnelle. Elle permet aux personnes de se remobiliser dans une dynamique personnelle positive. Si nécessaire, elles peuvent être orientées vers un service de soins ou d'accompagnement spécialisé.

Modalités de mise en œuvre :

- Chaque accompagnement par le psychologue se fera sur demande expresse des personnes ;
- L'intervention se fera sous forme d'entretiens individuels ;
- Les entretiens et leurs modalités de mise en œuvre seront fixés par le psychologue en concertation avec le bénéficiaire.

Intervenants :

6 psychologues Insertion recrutés au sein du Conseil Départemental. Postes cofinancés par le FSE.

Prérequis :

Une fiche de prescription est établie par la personne et son référent social ou professionnel.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de prescription ;
- Origine de la prescription ;
- Nombre de personnes rencontrées ;
- Nombre de bilans ;
- Nombre d'entretiens.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation vers d'autres actions du PVI ou tout autre dispositif de droit de droit commun ;
- Taux d'orientation vers des spécialistes.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA,

Demandeurs d'emploi bénéficiaires du dispositif « approche globale »

Jeunes relevant du dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes,

Personnes salariées au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique financée dans le PVI et participants du dispositif du PLIE de la Roche sur Yon Agglomération.

Durée :

6 mois, renouvelable jusqu'à 12 mois.

Localisation :

Département



Cofinancé
par l'Union
européenne

Mis à jour le 22/1/2024

PARCOURS MOBILITE

Parmi les axes du PVI, celui de « Parcours Mobilité » est dédié aux personnes éloignées de l'emploi qui déclarent avoir des contraintes personnelles de mobilité qui peuvent entraver leur recherche ou leur reprise d'emploi (carburant, transport etc.). La composante clé est : faire de la mobilité "un tremplin vers la poursuite de son parcours et vers l'emploi".



PLAN DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA MOBILITE (PLAN DAM)

SIE- PL

Objectifs :

Le plan départemental d'aide à la mobilité est un dispositif visant à lever les freins périphériques à l'emploi des personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle. Il permet d'apporter une réponse aux difficultés de mobilité.

Une participation financière peut être attribuée, pour toute personne, lors de la prise ou maintien en emploi (6 mois maximum) ou formation, pour la mise à jour, réparation et/ou l'achat d'un véhicule, pour régler un moyen de transport.

Le plan DAM propose également des solutions de mobilité alternative.

Modalités de mise en œuvre :

Aide financière individuelle et ponctuelle.

Objets de la demande :

- Démarrage en emploi (intérim, CDD, CDI, contrat d'insertion, entrée en formation), entrée en formation (hors dispositif régional) ;
- Démarrage d'un stage, entretien de recrutement, information collective ;
- Rendez-vous prescripteurs : pôle emploi, maison de l'emploi, mission locale, CIDFF....

Types d'aides :

- Bon carburant,
- Billet de train, car, bus
- Location de véhicules
- Achat / réparation de véhicule,
- Contrôle technique
- Carte grise

Intervenant :

Service MOVEA-Plateforme Départementale de la Mobilité

☎ 0 800 881 900

✉ mobilite@vendee.fr

Prérequis :

Demande effectuée par le référent, sur un dossier de prescription (Cf Annexes PVI), adressée à la plateforme MOVEA sur mobilite@vendee.fr

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le Conseiller Local pour l'Insertion et l'Emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre d'aides accordées ;
- Montant des aides ;
- Durée de l'aide ;
- Nature de l'aide demandée.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, salariés en situation de précarité.

Durée maximale et montant de l'aide :

Un mois pour l'aide au carburant
Voir conditions pour les autres demandes, auprès de MOVEA.

Modalités de versement :

Après accord de la commission hebdomadaire MOVEA, paiement au prestataire par virement dans un délai de 15 jours après dépôt de la facture dans CHORUS PRO.

Localisation :

Département

Sur le résultat de l'action

- Nombre de demandes ;
- Nombre d'aides accordées ;
- % de la consommation des crédits alloués.

Mis à jour le 22/1/2024

PLATEFORME DEPARTEMENTALE MOVEA

SIE - PL

Objectifs :

La Plateforme départemental MOVEA propose un conseil en mobilité et des ateliers collectifs. Un conseiller par territoire (Nord Ouest/Littoral et Nord Este/Centre) accompagne les personnes qui rencontrent des difficultés liées à la mobilité et gère les aides financières.

Modalités de mise en œuvre :

Pour les personnes en situation de retour à l'insertion professionnelle (formation, emploi), sur prescription des travailleurs sociaux du Département ou/et des travailleurs socio-professionnels référents.

Intervenant :

MOVEA-Plateforme Départementale de la Mobilité
40 rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON
Tél : 0 800 881 900
mobilite@vendee.fr

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le Conseiller Local pour l'Insertion et l'Emploi

Prérequis :

Pour les actifs de Vendée en recherche d'emploi, ou en emploi ou formation avec des difficultés de mobilité.

Demande effectuée par le référent, sur un dossier de prescription (Cf Annexes PVI) adressée à la plateforme MOVEA sur mobilite@vendee.fr

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes reçues et accompagnées ;
- L'activité détaillée réalisée auprès des personnes (Nombre d'entretiens) ;
- Le profil des personnes (âge, qualification...) ;
- Les objectifs travaillés avec les personnes ;
- Le nombre d'aides accordées ainsi que les motifs

Localisation :

Territoires :

- Nord-Ouest & Littoral
- Nord-Est & Centre
- Sud Vendée

Mis à jour le 22/1/2024

PLAN REGIONAL D'AIDE A LA MOBILITE (PLAN RAM)

SIE - PL

Objectifs :

Le plan régional d'aide à la mobilité est un dispositif visant à lever les freins périphériques des stagiaires en formations financées ou cofinancées par la Région (Prépa, Visa, Accès). Il permet d'apporter une réponse aux difficultés de mobilité.

Modalités de mise en œuvre :

Aide financière individuelle et ponctuelle, accordée à tout public en formation Région dont les conditions de ressources sont inférieures ou égales au barème CMU (sur une moyenne des 3 derniers mois du foyer).

Actions éligibles :

L'action ciblée doit relever d'un programme de Formation Région (Prépa, Visa, Accès) ou débiter une période d'essai consécutive à une formation financée par la Région.

Types d'aides :

- Aide au déplacement mensuel
- Billet de train
- Abonnement car, bus
- Location de véhicules
- Achat/réparation de véhicule
- Contrôle technique
- Carte grise

Intervenant :

MOVEA-Plateforme Départementale de la Mobilité
40 rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON
Tél : 0 800 881 900
mobilite@vendee.fr

Prérequis :

Pour les actifs de Vendée en recherche d'emploi, ou en emploi ou formation avec des difficultés de mobilité.

Demande effectuée par le référent, sur un dossier de prescription (Cf Annexes PVI) adressée à la plateforme MOVEA sur mobilite@vendee.fr

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Professionnels de Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi, un travailleur social ou l'organisme de formation

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre d'aides accordées ;
- Montant des aides
- Nature de l'aide demandée

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de demandes ;
- Nombre d'aides accordées ;
- % de la consommation des crédits alloués

Mis à jour le 22/1/2024

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, stagiaires en formation professionnelle (formations financées par la Région) et salariés résidant en Vendée dans le cadre d'une période d'essai post formation Région.

Durée maximale et montant de l'aide :

200 euros par mois maximum sur une période de 1 à 12 mois maximum pour une aide au déplacement.

Voir conditions pour les autres demandes, auprès de MOVEA

Modalités de versement :

Après accord de la commission hebdomadaire MOVEA, paiement au prestataire par virement dans un délai de 15 jours après dépôt de la facture dans CHORUS PRO.

AIDE FINANCIERE MOBILITE

SIE - PL

Objectifs :

Favoriser les démarches d'insertion sociales et professionnelles des bénéficiaires du RSA par l'octroi d'une aide financière visant un projet précis.

Modalités de mise en œuvre :

Fournir, dans le CER, les pièces justificatives de la demande d'aide financière :

- 2 devis minimum pour toutes réparations et achats d'un moyen de locomotion,
- devis ou factures pour toutes les autres demandes liées aux frais de formation.

Prise en charge partielle, d'un maximum de 80 % des frais, dans la limite des crédits disponibles.

Aide ponctuelle et subsidiaire : ne peut donc avoir un caractère régulier et ne peut se substituer aux secours susceptibles d'être apportés par d'autres dispositifs.

Aide accordée par la CLIE

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au contrat d'engagement réciproque ou dans la fiche suivi Pôle Emploi

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre d'aides accordées ;
- Montant des aides ;
- Durée de l'aide ;
- Nature de l'aide.

Public visé :

Personnes bénéficiaires RSA

Durée et montant :

765 € par ménage maximum, par année civile.

Le prestataire sera informé par courrier et devra envoyer sa facture sur CHORUS.

Modalités de versement :

Après accord de la CLIE, le paiement au bénéficiaire ou au prestataire interviendra par virement dans un délai de 15 jours après dépôt de la facture dans CHORUS PRO.

Localisation :

Département

Sur le résultat de l'action :

- Nb de demandes/Nb d'aides accordées ;
- % de la consommation de l'enveloppe.

Mis à jour le 22/1/2024

AIDE FORFAITAIRE AU DEPLACEMENT

SIE – PL

Objectifs :

Favoriser les démarches d'insertion des bénéficiaires du RSA par l'octroi d'une aide financière forfaitaire à la mobilité pour les personnes réalisant plus de 20 kilomètres aller-retour par jour.

Modalités de mise en œuvre :

L'aide est accordée par l'Equipe Pluridisciplinaire de la CLIE, selon :

- Les démarches d'insertion envisagées,
- L'effort de mobilité réalisé par la personne,
- Les déplacements prévus (lieu, périodicité).

NB : l'aide est ponctuelle, subsidiaire et ne constitue pas un droit.

L'aide est forfaitaire et varie dans les conditions suivantes :

Déplacements ponctuels ≥20 km par jour	Déplacements réguliers (à partir de 4 j / semaine)		Déplacements semi-réguliers (2 ou 3 j / semaine)	
	Par semaine	Par mois	Par semaine	Par mois
0.20 €/km (*) sauf SNCF (frais réels)	20 €	80 €	10 €	40 €

(*) Distance séparant le lieu de résidence du lieu de l'action.

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au contrat d'engagement réciproque ou dans la fiche suivi France Travail

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre d'aides accordées ;
- Montant des aides ;
- Durée de l'aide ;
- Nature de l'aide.

Sur le résultat de l'action :

- Nombre de demandes/Nb d'aides accordées ;
- % de la consommation de l'enveloppe.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA ou salariées de chantiers d'insertion depuis moins de 6 mois.

Durée :

Pour les déplacements réguliers et semi-réguliers :

- Pour les personnes non rémunérées, durée liée à la validité du contrat d'engagement réciproque.
- Pour les personnes rémunérées, durée limitée à 3 mois.

Localisation :

Département

Mis à jour le 22/1/2024

PARCOURS LOGEMENT

Le logement est un axe important d'une insertion réussie. Le territoire de la Vendée est très fortement impacté par les problématiques de logements, avec des diversités en fonction des territoires. Des actions générales, mais également des actions plus ciblées en fonction des publics ou des territoires sont nécessaires.



FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Accompagnement Social Lié au Logement

SIPAS - EG

Objectifs :

Ce dispositif a pour objectif d'apporter un soutien aux personnes en difficulté dans la recherche ou le maintien dans un logement.

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Cette demande est étudiée en commission FSL et la décision est prise par le Président du Conseil Départemental. Une fois la mesure validée, le Conseil Départemental envoie un bon de commande à l'association qui sera en charge du suivi de la mesure. Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale interviendra à intervalle régulier auprès de la famille pour l'aider dans ses démarches. La mesure peut durer un an maximum.

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

SEIDRE

9 Route de la Roche
85210 SAINT HERMINE
✉ ceidre@wanadoo.fr

SOLIHA

10 rue Benjamin Franklin
B.P. 762
85020 LA ROCHE SUR YON
✉ contact.vendee@solihha.fr

VISTA

3 bis rue des Primevères
OLONNE SUR MER
85340 LES SABLES D'OLONNE
✉ contact@associationvista.fr

Public visé :

Toute personne rencontrant une difficulté pour accéder ou se maintenir dans son logement.

Prérequis :

La Commission FSL examine les données fournies par le travailleur social et notamment l'évaluation sociale.

La demande d'ASLL doit être déposée à : fsl@vendee.fr

Mis à jour le 22/1/2024

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Accès au Logement

SIPAS - EG

Objectifs :

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes en difficultés à accéder à un logement par le biais d'une aide financière pour le dépôt de garantie, le premier loyer, le déménagement, l'installation, le paiement de l'assurance logement, les frais d'agence ou encore l'achat de mobilier de première nécessité.

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Ce dossier est ensuite transmis à la CAF pour étude. La CAF étudie la cohérence du dossier avec le Règlement Intérieur FSL et prend une décision. La demande peut être examinée par la Commission FSL selon des spécificités liées à la personne.

Intervenants :

Le département a confié la gestion du dispositif FSL à la CAF :

Caisse d'Allocations Familiales
109 Boulevard Louis Blanc
85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

La demande doit être déposée à :

✉ fsl.cafla-roche-yon@caf.cnafmail.fr

Public visé :

Toute personne en situation d'accession à un logement, grâce à un contrat de bail.

Le logement doit être situé dans le département de la Vendée.

Prérequis :

Le Règlement Intérieur FSL, adopté tous les ans par la Commission Permanente du Conseil Départemental fixe les conditions d'accès à ces aides.

Mis à jour le 22/1/2024

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Maintien dans le logement - Energie

SIPAS - EG

Objectifs :

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes qui rencontrent des impayés d'énergie et de fluide (électricité, gaz, eau).

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Ce dossier est ensuite transmis à la CAF pour étude. La CAF étudie la cohérence du dossier avec le Règlement Intérieur FSL et prend une décision. En cas de situation spécifique, la demande pourra être étudiée par la Commission FSL et la décision sera prise par le Conseil Départemental.

Intervenants :

Le département a confié la gestion du dispositif FSL à la CAF :

Caisse d'Allocations Familiales
109 Boulevard Louis Blanc
85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

La demande doit être déposée à :

✉ fsl.cafla-roche-yon@caf.cnafmail.fr

Public visé :

Toute personne, locataire ou propriétaire occupant, rencontrant un souci de logement.

Prérequis :

Le Règlement Intérieur FSL, adopté tous les ans par la Commission Permanente du Conseil Départemental fixe les conditions d'accès à ces aides.

Mis à jour le 22/1/2024

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Impayés de loyers

SIPAS - EG

Objectifs :

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes en difficultés à se maintenir dans leur logement par le biais d'une aide financière pour des impayés de loyers.

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Ce dossier est ensuite transmis à la CAF pour étude. Le dossier d'impayé de loyers est étudié en commission FSL et le Conseil Départemental prendra la décision. Pour les impayés de loyers supérieurs à 1 500 €, un avis de la CCAPEX est sollicité. L'aide pour impayés de loyers ne peut aller au-delà de 3 000 € et est soumis à une reprise du paiement du loyer depuis au moins trois mois.

Intervenants :

Le département a confié la gestion du dispositif FSL à la CAF :

Caisse d'Allocations Familiales

109 Boulevard Louis Blanc
85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

La demande doit être déposée à :

✉ fsl.cafla-roche-yon@caf.cnafmail.fr

Public visé :

Toute personne, locataire ou propriétaire accédant, rencontrant une difficulté d'impayé de loyer.

Prérequis :

Le Règlement Intérieur FSL, adopté tous les ans par la Commission Permanente du Conseil Départemental fixe les conditions d'accès à ces aides.

Pour les impayés de loyers, il n'existe pas de plafond de ressources pour avoir accès aux aides.

Mis à jour le 22/1/2024

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Maintien dans le logement - Incurie

SIPAS - EG

Objectifs :

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes à se maintenir dans leur logement par le biais d'une aide financière pour le nettoyage et le désencombrement.

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Ce dossier est ensuite transmis à la CAF pour étude. Les dossiers d'incurie sont étudiés en commission et le Conseil Départemental prendra la décision. L'aide pour incurie ne peut aller au-delà de 2 000 €.

Intervenants :

Le département a confié la gestion du dispositif FSL à la CAF :

Caisse d'Allocations Familiales
109 Boulevard Louis Blanc
85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

La demande doit être déposée à :

✉ fsl.cafla-roche-yon@caf.cnafmail.fr

Public visé :

Toute personne, locataire ou propriétaire occupant, rencontrant un souci de logement.

Prérequis :

Le Règlement Intérieur FSL, adopté tous les ans par la Commission Permanente du Conseil Départemental fixe les conditions d'accès à ces aides.

Pour les aides de nettoyage et de désencombrement, il n'existe pas de plafond de ressources pour avoir accès aux aides.

Mis à jour le 22/1/2024

HABITAT JEUNES

SIPAS - EG

Objectifs :

- Soutenir les jeunes dans leurs parcours de logement et faciliter ainsi leur projet d'insertion sociale et professionnelle ;
- Accéder à un logement temporaire au sein d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) ou d'une résidence sociale ;
- Bénéficier d'un accompagnement dans les démarches liées au logement, au budget et à l'accès aux droits.

Modalités de mise en œuvre :

Demande faite par la personne, directement auprès de la structure Habitat Jeunes ou avec l'aide d'un référent social.

Intervenants :

EscalesOuest
128 rue de Saint André d'Ornay
85000 La Roche sur Yon
☎ 02 51 05 36 87

Prérequis :

Etre inscrit dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux d'occupation ;
- Taux de sortie ;
- Nombre de personnes accueillies ;
- Nombre de professionnels encadrant ;
- Nombre d'actions collectives et d'actions d'informations réalisées ;
- Nombres de personnes orientées / validées.

Sur le résultat de l'action

- Thèmes des actions collectives;
- Nombre de participants aux actions collectives;
- Parcours de logement du jeune à sa sortie.

Public visé :

Jeunes travailleurs âgés de 16 à 25 ans

Durée :

Sans condition

Localisation :

La Roche sur Yon, Saint Gilles Croix de Vie, Château d'Olonne.

5 structures : capacité de 366 logements individuels pour 464 lits.

FJT Arago, le Clos Saint François et Rivoli : La Roche sur Yon
FJT L'équinoxe : Saint Gilles Croix de Vie
FJT Le Spi : les Sables d'Olonne

Mis à jour le 22/1/2024

ANNEXES

ANNUAIRE DES CLIE

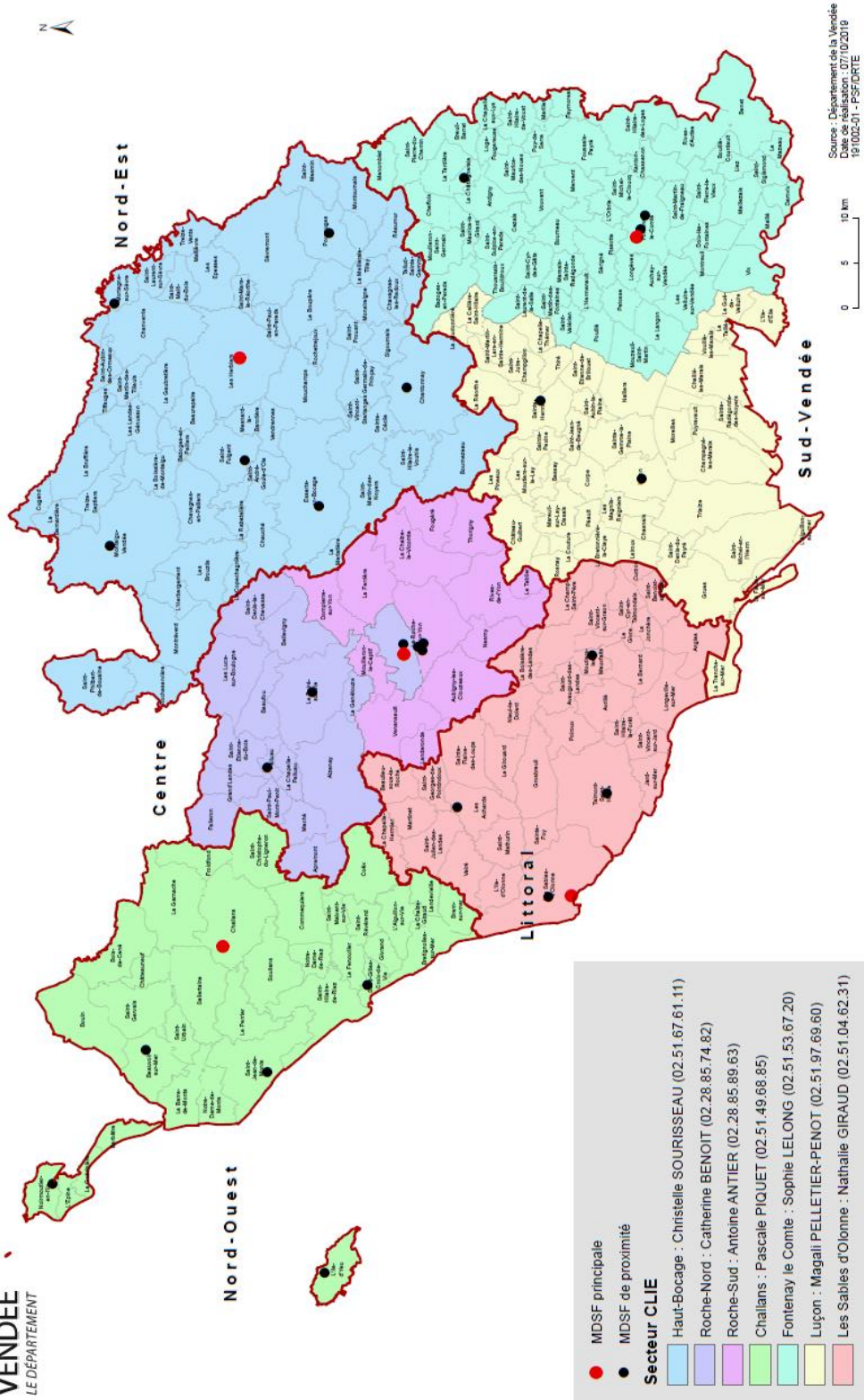
CLIE	adresses	Conseillers CLIE	Secrétariat
CHALLANS	Maison Départementale des Solidarités et de la Famille 11, Rue Emilio Segré Parc Activ'Océan 85 300 CHALLANS Tél. : 02.51.53.67.00	Pascal PIQUET Mail : pascale.piquet@vendee.fr Tél : 02.51.49.68.85	Sophie AUBIER Mail : sophie.aubier@vendee.fr Tél : 02.51.49.68.73 Claire GRASSINEAU Mail : Claire.grassineau@vendee.fr Tél. : 02.28.85.68.84
FONTENAY LE COMTE	Maison Départementale des Solidarités et de la Famille 9, rue de l'Ouillette 85200 FONTENAY LE COMTE Tél. : 02.51.53.67.00	Sophie LELONG Mail : sophie.lelong@vendee.fr Tél : 02.51.53.67.19	Jessica COTILLON Mail : jessica.cotillon@vendee.fr Florence CABARET Mail : florence.cabaret@vendee.fr Tél : 02.51.53.67.20
LUCON	Maison Départementale des Solidarités et de la Famille 1 Quai Est du Port 85400 LUCON Tél : 02.51.97.69.69	Magali PELLETIER-PENOT Mail : magali.pelletier-penot@vendee.fr Tel. : 02.51.97.69.63	Jessica COTILLON Mail : jessica.cotillon@vendee.fr Katia SACHOT Mail : katia.sachot@vendee.fr Tél : 02.51.97.69.60
HAUT-BOCAGE	Maison Départementale des Solidarités et de la Famille Avenue de Gaulle 85500 LES HERBIERS Tél : 02.51.67.61.00	Christelle SOURISSEAU Mail : christelle.sourisseau@vendee.fr Tél : 02.51.67.61.11	Angélique GIRON Mail : angelique.giron@vendee.fr Michèle FAUCHARD Mail : michele.fauchard@vendee.fr Tél : 02.51.67.61.10
ROCHE NORD	Maison Départementale des Solidarités et de la Famille Cité des Forges – bât A – porte 99 – 3 ^{ème} étage 85000 LA ROCHE S/YON Tél : 02.28.85.74.74	Catherine BENOIT Mail : catherine.benoit@vendee.fr Tél. : 02.28.85.74.83	Elisabeth CHAILLOU Mail : elisabeth.chaillou@vendee.fr Florence GUERRY Mail: florence.guerry@vendee.fr Tél. : 02.28.85.74.82
ROCHE SUD	Maison Départementale des Solidarités et de la Famille 18 Rue Gallieni 85000 LA ROCHE S/YON Tél : 02.28.85.89.89	Antoine ANTIER Mail : antoine.antier@vendee.fr Tel. : 02.28.85.89.64	Elisabeth CHAILLOU Mail : elisabeth.chaillou@vendee.fr Tél. : 02.28.85.89.62 Nelly RAVON Mail : nelly.ravon@vendee.fr Tél : 02.28.85.89.63
LES SABLES D'OLONNE	Maison Départementale des Solidarités et de la Famille 8, rue jean Bernard 85100 LES SABLES D'OLONNE Tél : 02.51.04.62.20	Nathalie GIRAUD Mail : nathalie.giraud@vendee.fr Tel. : 02.51.04.62.29	Emmanuelle BOURLET Mail : emmanuelle.bourlet@vendee.fr Tél : 02.51.04.62.30 Géraldine PICOT Mail : geraldine.picot@vendee.fr Tél. : 02.51.04.62.31

CARTE DES TERRITOIRES ET INSTANCES D'EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

DIAS - SIE - Commissions Locales pour l'Insertion et l'Emploi
au 1er octobre 2019



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



ANNUAIRE DES MISSIONS LOCALES

Mission Locale	Coordonnées	Direction
Pays Yonnais	Espace Prévert 70 Rue Chanzy BP 14 85001 LA ROCHE SUR YON Cedex Tél : 02.51.09.89.70	Directrice Carole MARTIN Mail : missionlocale@mlpy.org
Haut-Bocage	Rue de l'Etendue 85500 LES HERBIERS Tél : 02.51.66.81.15	Directrice : Amélie PASQUIER Mail : contact@mlhb.fr
Sud Vendée	47 Rue Tiraqueau 85200 FONTENAY LE COMTE Tél : 02.51.51.17.57	Directrice : Delphine BARRE Mail : mailto:mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr
Vendée Atlantique	34 Rue de l'Hôtel de Ville 85100 LES SABLES D'OLONNE Tél : 02.51.23.16.87 Antenne de Challans : 02.51.35.23.21	Directrice : Véronique CANTIN Mail : mailto:direction@mlva.org

RSA : Fiche de demande Action PVI ou de réorientation

Site France Travail de : Nom du référent prescripteur :		CLIE de :	
NOM et PRENOM :		Demande action PVI ou réorientation	Argumentation de la demande
Adresse :			
Identifiant FT :			
Date d'inscription FT :			
N° Allocataire CAF/MSA :			
Nom Conseiller FT :			
N° de Tél Conseiller :			

Date de la demande :

Date de l'EP :

Cadre réservé à la CLIE

Signature Bénéficiaire :

Décisions et Observations de l'Equipe Pluridisciplinaire :

Pour le Président du Conseil Départemental de la Vendée

**(EN CAS D'ABSENCE DE SIGNATURE DU BENEFICIAIRE,
EN EXPLIQUER LA RAISON)**

Cette fiche vaut attestation de droit RSA Droits et Devoirs à la date de sa signature

Cette fiche a pour objet de permettre : les réorientations, les entrées en action du PVI (chantiers d'insertion, conseiller RSA, Aides à la mobilité....) Se référer au PVI

Mis à jour le 22/1/2024

RSA : Fiche orientation médiation emploi



Cofinancé par
l'Union
européenne

Fiche d'orientation / prescription Opération « Médiation Emploi » du 01.01.2024 au 31.12.2024

Identification du participant

Mme Mr : NOM : Prénom :
Date de naissance : .. / .. /
Adresse :
.....
.....
Téléphone : fixe : Portable :
En recherche d'emploi *Oui Non (*situation obligatoire à l'entrée dans l'opération)

Information sur le participant si bénéficiaire du RSA

N° CAF/MSA : Allocataire du RSA : OUI NON
Inscrit à France Travail depuis le : .. / .. / Numéro identifiant France Travail :
Bénéficiaire du RSA Socle soumis aux droits et devoirs : OUI NON
Bénéficiaire du RSA Majoré : OUI NON
Date d'ouverture du droit RSA :
État du droit :
.....
.....
Orientation : Social Emploi
Organisme prescripteur :

Informations sur le prescripteur

Nom..... Prénom.....
Téléphone..... Mail.....
Organisme.....

Informations sur le référent

Nom..... Prénom.....
Téléphone..... Mail.....
Organisme.....

Information sur le participant si reconnu travailleur handicapé

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) : OUI NON
Organisme prescripteur :

Informations sur le prescripteur

Nom..... Prénom.....
Téléphone..... Mail.....
Organisme.....

Informations sur le référent

Nom..... Prénom.....
Téléphone..... Mail.....
Organisme.....

Information sur le participant si jeune de moins de 30 ans (soit 29 ans révolus au maximum)

Organisme prescripteur :

Informations sur le prescripteur

Nom..... Prénom.....
Téléphone..... Mail.....
Organisme.....

Informations sur le référent

Nom..... Prénom.....
Téléphone..... Mail.....
Organisme.....

Motifs de la prescription

Décision du Service Insertion Emploi / Direction de l'Insertion et de l'Accompagnement Social du Département

Accord pour la mise en œuvre de l'action :

OUI NON

Motifs du refus :

Cette fiche est à transmettre par mail à l'adresse suivante : mediation-emploi@vendee.fr

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement par le Département de la Vendée ayant pour finalité la mise en œuvre de l'accompagnement des Participants au dispositif « Médiation Emploi ». Ce traitement a pour finalités de faciliter et améliorer l'orientation, la réorientation et l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active en coordonnant les actions d'insertion conformément à l'article L262-29 du Code de l'action sociale et des familles. Ces données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans à compter de la date de fin du contrat d'engagement réciproque. Ces données sont destinées aux personnes habilitées du Département de la Vendée. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer vos droits et faire rectifier vos informations en contactant le Service Insertion par l'Emploi par courrier électronique à l'adresse insertion@vendee.fr ou par voie postale à l'adresse Conseil départemental de la Vendée, Service Insertion par l'Emploi, 40 rue du Maréchal Foch 85000 La Roche-sur-Yon. Vous pouvez également contacter le Délégué à la protection des données du Département de la Vendée via le formulaire de contact accessible sur le site www.vendee.fr dans la rubrique « Données personnelles » ou par voie postale à l'adresse du Département à l'intention du Délégué à la protection des données.

J'autorise le Département de la Vendée à utiliser mes données à caractère personnel pour les finalités ci-dessus :

OUI NON

Signature du participant (obligatoire)
(date)

Signature du prescripteur (obligatoire)
(date)

PIECES JUSTIFICATIVES à joindre avec la fiche d'orientation/prescription (statut du participant apprécié à la date d'entrée dans l'opération) :

- **Bénéficiaire du RSA : attestation de paiement de la CAF (ou relevé de situation CAF Pro ou CDAP) ou attestation de paiement de la MSA de moins de 3 mois à l'entrée dans l'opération OU extrait du logiciel CAFPRO ou attestation de la MSA indiquant que la personne a une ouverture du droit RSA de moins de 3 mois à l'entrée dans l'opération qu'elle soit allocataire du RSA ou non.**
- **Jeune de moins de 30 ans (soit 29 ans révolus au maximum) : Copie d'un titre d'identité (Carte nationale d'identité ou Passeport ou Titre de séjour ou Visa).**
- **Bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) : Attestation de reconnaissance de la qualité de bénéficiaire de l'OETH de l'Assurance Maladie pour les personnes avec pension d'invalidité ou maladie professionnelle ou attestation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de la CDAPH pour les personnes en situation de handicap avec une RQTH.**

RSA : Fiche prescription entrepreneurs



Fiche de prescription « Diagnostic et Accompagnement des Entrepreneurs BRSA »

Intervention « Diagnostic entrepreneurial développement »

Intervention « Diagnostic socioprofessionnel »

Identification de l'entrepreneur BRSA

Mme Mr : NOM : Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Adresse :

.....
.....

Téléphone : fixe : Portable :

Adresse mail : En recherche d'emploi Oui Non

Si oui Identifiant France Travail :

Inscrit à France Travail depuis le : .. / .. /

Nom de l'Entreprise/la Société:.....

N°RCS ou n°INSEE.....

Activité :.....

Information en tant qu'allocataire RSA

N° CAF/MSA : Allocataire du RSA : OUI NON

Bénéficiaire du RSA Socle soumis aux droits et devoirs : OUI NON

Date d'ouverture du droit RSA :

État du droit :

.....

Orientation : Social Emploi

Informations sur le référent

Structure/Organisme :

Nom..... Prénom.....

Téléphone..... Mail.....

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement de données destiné au Département de la Vendée, pour faciliter et améliorer l'orientation, la réorientation et l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active en coordonnant les actions d'insertion conformément à l'article L262-29 du Code de l'action sociale et des familles. Ces données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans à compter de la date de fin de contrat d'engagement réciproque. Ces données sont destinées aux personnes habilitées du Département de la Vendée et aux partenaires du Département réalisant des mesures d'insertion pour l'emploi. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Service Insertion par l'Emploi par courrier électronique à l'adresse insertion@vendee.fr ou à défaut par voie postale à l'adresse suivante : « Conseil Départemental de la Vendée, Service Insertion par l'Emploi, 40 rue du maréchal Foch 85000 La Roche sur Yon. » Vous pouvez également contacter le Délégué à la protection des données du Département de la Vendée par courrier électronique à l'adresse protection.donnees@vendee.fr ou à défaut par voie postale à l'adresse suivante : « Conseil Départemental de la Vendée, Délégué à la Protection des Données, 40 rue du maréchal Foch 85000 La Roche sur Yon. »

J'autorise le Département de la Vendée à utiliser mes données à caractère personnel pour les finalités ci-dessus : oui non

Signature du participant (obligatoire)
(date)

Signature du référent ou prescripteur
(date)

Accord de l'équipe pluridisciplinaire pour la mise en œuvre de l'action :

OUI NON

Le :

Motifs du refus :

Mis à jour le 23/1/2024

RSA : Fiche accompagnement global



Fiche prescription/orientation pour l'Accompagnement global

- L'échange de données est limité strictement aux données listées ci-dessous.
- La fiche peut être remise en main propre lors des diagnostics partagés entre France Travail et le partenaire.
- Si envoi par mail, la fiche est obligatoirement chiffrée avant l'envoi avec AxCrypt ou 7 zip ou autre logiciel de chiffrement. La clé de déchiffrement sera adressée à France Travail ou au partenaire par un autre canal.

<input type="checkbox"/> France Travail	<input type="checkbox"/>(nom du partenaire)	
Prescripteur : Nom :	Prénom :	Fonction :
Numéro de téléphone :	Mail :	

Demandeur d'emploi	
Mme <input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> NOM	Prénom Date de Naissance :
Adresse : Commune :	
Email (si consentement)	
Téléphone : fixe :	Portable :
Numéro identifiant Pole Emploi : Numéro Identifiant CAF :	
BRSA oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
RQTH : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Famille : seul <input type="checkbox"/> en couple <input type="checkbox"/>	
Nombre d'enfants à charges : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	
Travailleur social connu par le demandeur :	

	Freins périphériques du demandeur d'emploi	Très important	important	Peu important
<input type="checkbox"/>	Faire face à des difficultés financières			
<input type="checkbox"/>	Faire face à des difficultés de logement			
<input type="checkbox"/>	Prendre en compte son état de santé			
<input type="checkbox"/>	Faire face à des difficultés administratives ou juridiques			
<input type="checkbox"/>	Surmonter des contraintes familiales			
<input type="checkbox"/>	Développer ses capacités d'insertion et de communication			
<input type="checkbox"/>	Accéder à un moyen de transport			

Aucune information d'ordre économique et financière ne doit être communiquée



France Travail



Pour votre information, les données personnelles portées sur la présente fiche de liaison sont collectées par France Travail en vue de votre orientation en accompagnement global dans le cadre de la convention de partenariat entre Pôle emploi et le Département de Vendée.

La mise en œuvre de l'accompagnement global repose sur une prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels d'un demandeur d'emploi par un conseiller France Travail et un professionnel du travail social travaillant de manière simultanée et complémentaire. Les autorités et les services nationaux et européens chargés du contrôle de la bonne utilisation du FSE peuvent être destinataires de cette fiche de liaison.

La concertation mise en place entre France Travail et les services sociaux visent à accompagner au mieux le demandeur d'emploi lors de ces différentes étapes dans une logique de parcours global.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable aux traitements de données personnelles, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Sauf obligation légale ou réglementaire particulière, le Conseil Départemental de Vendée s'engage à détruire toutes les données personnelles et toutes leurs copies dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exécution de la convention et au plus tard dans un délai de 10 ans à compter de la fin de la convention

Conformément à la loi informatique et libertés et au RGPD, vous pouvez faire valoir vos droits notamment votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant votre agence France Travail de rattachement (indiquer l'adresse mail de l'agence PE) et en joignant à votre demande un justificatif de votre identité ou auprès de la déléguée à la protection des données courriers-cnill@pole-emploi.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à partir de son site internet www.cnil.fr.

Je soussigné(e) M/Mme reconnais avoir été informé(e) des finalités de cet échange de données entre Pôle emploi et le partenaire

Fait à, le

Signature du demandeur d'emploi :

Décision suite au diagnostic partagé (à adresser à la structure prescriptrice)

Entrée en accompagnement Global OUI NON

Visa et date de Décision France Travail et du Département

RSA : Fiche accompagnement psychologique



Cofinancé par
l'Union européenne

Fiche d'orientation / prescription

Opération « Accompagnement psychologique vers une remobilisation sociale et professionnelle » du
01.01.2024 au 31.12.2024

Identification de la personne

Mme Mr NOM Prénom Date de naissance : .. / .. /
Adresse
Téléphone : fixe : Portable :
N° CAF/MSA : Allocataire du RSA OUI NON
Inscrit à France Travail depuis le : .. / .. / Numéro identifiant France Travail :
En recherche d'emploi : *Oui Non (*critère obligatoire à l'entrée dans l'opération incluant les personnes en activité réduite subie)

<u>Les freins à l'insertion repérés</u>		Très important	Important	Peu important
<input type="checkbox"/>	Problème familiaux (séparation, divorce, décès...)			
<input type="checkbox"/>	Problème d'isolement social			
<input type="checkbox"/>	Problème de santé (physique, mental, comportement dépendance...)			
<input type="checkbox"/>	Problèmes linguistiques			
<input type="checkbox"/>	Problèmes financiers			
<input type="checkbox"/>	Problème de logement			
<input type="checkbox"/>	Problème de mobilité			
<input type="checkbox"/>	Problème de garde d'enfants			
<input type="checkbox"/>	Absence d'expériences professionnelles			
<input type="checkbox"/>	Difficultés à mettre en œuvre les actions de recherche d'emploi			
<input type="checkbox"/>	Faible autonomie dans la recherche d'emploi / problème de confiance en soi			

<u>Les potentialités</u>		Très important	Important	Peu important
<input type="checkbox"/>	Motivation			
<input type="checkbox"/>	Disponibilité			
<input type="checkbox"/>	Mobilité			
<input type="checkbox"/>	Expériences professionnelles significatives			
<input type="checkbox"/>	Acquis de base et/ou qualifications			
<input type="checkbox"/>	Connaissance de l'environnement professionnel			
<input type="checkbox"/>	Autonomie dans les démarches			

Argumentaire :

Date : .. / .. /
NOM - Prénom de la personne

Date : .. / .. /
NOM - Prénom du référent social et professionnel

PIECES JUSTIFICATIVES à joindre à la fiche de prescription/orientation pour un accompagnement psychologique avant transmission :

1- Attestation de paiement de la CAF (ou relevé de situation CAF Pro ou CDAP) ou attestation de paiement de la MSA, pour les bénéficiaires du RSA.

Ou

2- Attestation France Travail ou copie de la consultation du système DUDE ou AUDEM de France Travail, pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Ou

3- Attestation France Travail ou copie de la consultation du système DUDE ou AUDEM de France Travail et copie de la fiche de prescription/orientation pour un accompagnement et global : - Axe 2 : Accompagnement global - Axe 3 : Accompagnement social « exclusif », pour les demandeurs d'emploi de « l'approche globale ».

Ou

4- Copie de la décision d'attribution d'une mesure d'accompagnement du Comité local d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes, pour les jeunes relevant du dispositif FAJ et bénéficiant d'une mesure d'accompagnement.

Ou

5- Copie de la décision de la CLIE validant l'entrée initiale en chantier d'insertion ou copie de la Fiche de demande Action PVI ou de réorientation validant l'entrée initiale en chantier d'insertion pour le public suivi par Pôle Emploi, pour les personnes bénéficiant d'une action dans une structure d'insertion par l'activité économique du PVI (chantier d'insertion).

Ou

6- Copie du contrat d'engagement du PLIE signé du PLIE, du participant et du référent de parcours PLIE, pour les participants du PLIE de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Bulletin d'inscription bilan de santé

L'examen de santé

Un moment pour faire le point sur votre santé...

Réalisé dans un lieu unique, l'examen de santé est un **acte préventif personnalisé** et de **haute qualité** qui prend en compte votre âge, votre mode de vie, vos antécédents personnels et familiaux, votre suivi médical...

Avec votre accord, les résultats pourront être communiqués à **votre médecin traitant** qui prendra le relais.

Examens biologiques sang et urines



Examen bucco-dentaire*

Entretien avec le médecin commentaires des résultats et examen clinique



Examen gynécologique*



Examens para-médicaux

taille, poids, tension artérielle, souffle, vue, audition, cœur...

Le savez-vous ?

Les Centres d'examens de santé ont tous un système certifié ISO 9001 : c'est un gage de qualité pour l'organisation des examens de santé.

*En fonction des ressources du Centre d'examens de santé

... un temps d'échanges avec une équipe à votre écoute

Vous pouvez en profiter pour aborder des sujets que vous n'avez peut-être jamais eu l'occasion d'évoquer lors des consultations chez votre médecin traitant.

A chaque étape de l'examen, médecins et infirmières vous donnent **des conseils personnalisés d'éducation pour la santé**.

Des séances collectives ou individuelles sur les grands facteurs de risque (alimentation, tabac, alcool, activité physique, hygiène bucco-dentaire...) peuvent vous être proposées.

C'est l'occasion de **vous informer et d'obtenir les réponses** aux questions que vous vous posez.

Un examen de santé, pourquoi est-ce important pour vous ?

Vous n'êtes pas malade, vous vous sentez en pleine forme et à l'abri du risque de maladie ? Alors, pourquoi faire cet examen ?

L'examen de santé vous permet de **mieux gérer votre capital santé pour profiter pleinement de la vie et de vos proches**.

L'examen de santé vous permet d'être **mieux informé**. Grâce à des conseils personnalisés et adaptés à votre situation, vous pourrez **prendre en main votre santé aujourd'hui** et surtout pour **demain**.

Bulletin d'inscription

Us coordonnées _____

Nom _____ Prénom _____

Nom de jeune fille _____

Date de naissance _____

N° sécurité sociale _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Portable _____

Caisse d'affiliation _____

Us situation professionnelle _____

Salarié(e) CDI CDD

Retraité(e) ou pré-retraité(e) Étudiant(e) Demandeur d'emploi

Bénéficiaire du RSA En stage d'insertion

Autre (précisez) _____

Us préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases) _____

Lundi Mardi Mercredi

Jeu Ven

Dates impossibles du _____ au _____

La date et l'heure du rendez-vous seront précisées dans le courrier de convocation.

Us pouvez inscrire un autre membre de votre famille _____

Nom _____ Prénom _____

Nom de jeune fille _____

Date de naissance _____

N° sécurité sociale _____

Une aide pour mieux accéder à vos droits

- Avez-vous déclaré un médecin traitant ?
- Pouvez-vous prétendre à une aide pour accéder à une mutuelle : couverture maladie universelle (CMU), aide pour une complémentaire santé (ACS) ?
- Souhaitez-vous rencontrer un travailleur social ?

Le Centre d'examens de santé peut vous orienter dans ces démarches.

Un accès au dépistage et diagnostic précoce

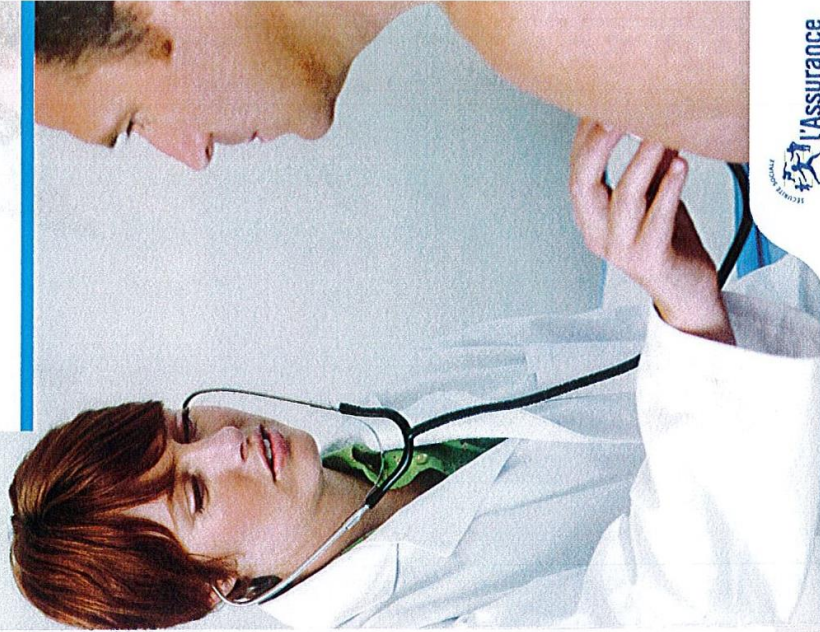
Le Centre d'examens de santé vous offre la possibilité de réaliser un frottis, de faire un test de dépistage d'hépatite C et de VIH en fonction de vos facteurs de risques.

Il vous oriente, selon votre âge, vers les dépistages organisés (colorectal, sein...) dans votre région.

**CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ
DE LA CPAM DE VENDÉE**
CS 40010
13 Rue Pierre Bérégovoy
85035 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 44 68 99

Faites le point aujourd'hui pour votre santé de demain

Us Centre d'examens de santé vous invite à réaliser un examen de santé, **gratuit**, encadré par une équipe professionnelle et pluri-disciplinaire.



Fiche orientation PEPIT



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



Cofinancé par
l'Union
européenne

FICHE ORIENTATION PARCOURS D'ENGAGEMENT POUR L'INSERTION DE TOUS (PEPIT) Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

A envoyer à l'adresse mail suivante : insertion@vendee.fr

Date :

PRESCRIPTEUR

Structure partenariale : Téléphone :
Nom – Prénom : Fonction :
Email :

PERSONNE BENEFICIAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Nom – Prénom : Fonction :
Date de naissance : H F Téléphone :
Email :
Adresse :
Code postal : Ville :
 -26 ans OETH ASS AAH RSA ARE autre

Numéro identifiant France Travail (*information obligatoire*)
Agence France Travail : Date d'inscription :
N° allocataire CAF ou MSA :

CRITERES D'ACCOMPAGNEMENT A VALIDER PAR LE CANDIDAT

Personne en recherche d'emploi Oui* Non (*Critère obligatoire à l'entrée dans l'opération)

Personne prête à s'engager dans un PEPIT (Parcours Engagement Pour l'Insertion de Tous), acceptant un accompagnement individuel.

ATTENTES ET OBJECTIFS DU CANDIDAT :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

J'ai des besoins sur :

<input type="checkbox"/>	Accès aux droits	<input type="checkbox"/>	Entretien de recrutement
<input type="checkbox"/>	La famille	<input type="checkbox"/>	Définir ou revoir mon projet professionnel
<input type="checkbox"/>	La santé	<input type="checkbox"/>	Adapter mon profil au marché du travail
<input type="checkbox"/>	L'aspect financier	<input type="checkbox"/>	Perfectionner et utiliser les outils de recherche d'emploi
<input type="checkbox"/>	Le logement	<input type="checkbox"/>	Evaluer les compétences en milieu professionnel (PMSMP...)
<input type="checkbox"/>	La mobilité	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Refaire mon CV/ Lettre de motivation	<input type="checkbox"/>	Autres :
<input type="checkbox"/>	Formations		

ATTENTES ET OBJECTIFS DU PRESCRIPTEUR :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tripartite souhaitée : • OUI • NON

Signature du prescripteur

Signature de la personne

Visa de l'Adjoint du Chef de service : accord refus

Date :

Signature :

PIECES JUSTIFICATIVES à joindre avec la fiche d'orientation. Au choix selon le statut du participant à la date d'entrée dans l'opération :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) : Attestation de paiement de la CAF (ou relevé de situation CAF Pro ou CDAP) ou attestation de paiement de la MSA de moins de trois mois à l'entrée dans l'opération, **ou** Extrait du logiciel CAFPRO ou attestation de la MSA indiquant que la personne a une ouverture du droit RSA de moins de 3 mois à l'entrée dans l'opération qu'elle soit allocataire du RSA ou non.
- Bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) : Attestation de reconnaissance de la qualité de bénéficiaire de l'OETH de l'Assurance Maladie pour les personnes avec pension d'invalidité ou maladie professionnelle **ou** attestation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de la CDAPH pour les personnes en situation de handicap avec une RQTH.
- Jeunes de moins de 26 ans : Copie d'un titre d'identité (Carte Nationale d'identité **ou** Passeport **ou** du Titre de séjour **ou** Visa).
- Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : **Attestation France Travail **ou**** copie de la consultation du système DUDE ou AUDEM de Pôle Emploi de moins de trois mois à l'entrée dans l'opération conventionnée.
- Bénéficiaire de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) : Attestation France Travail **ou** copie de la consultation du système DUDE ou AUDEM de France Travail de moins de trois mois à l'entrée dans l'opération conventionnée.
- Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : Copie de la notification de décision AAH de la MDPH.

Les données collectées dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement de la part du Département de la Vendée ayant pour finalité la mise en œuvre de l'accompagnement des Participants au Parcours d'Engagement pour l'Insertion de Tous. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez obtenir plus d'informations sur la protection de vos données ou exercer vos droits en saisissant le Délégué à la protection des données du Département de la Vendée, soit via le formulaire de contact accessible sur le site www.vendee.fr dans la rubrique « Données personnelles », soit par voie postale à l'adresse du Département à l'intention du Délégué à la protection des données.

Mis à jour le 25/01/2024

Imprimé dossier de prescription demande accompagnement mobilité



DOSSIER DE PRESCRIPTION DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT MOBILITÉ

Année de validité : 2024

→ Ce dossier est à compléter par le référent socio-professionnel et à transmettre à l'adresse mail : mobilite@vendee.fr
Il permet d'orienter le public vers les services de la Plateforme Départementale de la Mobilité, détaillés en page 2.

→ Il devra être accompagné des pièces obligatoires pour pouvoir être instruit

Cadre réservé à la Plateforme :

Date réception dossier :	Identifiant :	Statut :	Lieu d'accompagnement :
.....

PRESCRIPTEUR

Structure : Lieu :
Nom du référent : Fonction :
Tél. : E-mail :

DEMANDEUR

M. Mme Nom : Prénom : N° allocataire CAF :
Adresse : CP : Commune :
Tél. : Email :
Date de naissance : Ville de naissance (CP) :

SITUATION FAMILIALE :

Seul(e) En couple | Nombre d'enfants à charge : _____

STATUT :

Demandeur d'emploi Bénéficiaire du RSA En emploi En formation

RQTH :

Oui Non

NIVEAU DE QUALIFICATION :

3 – Aucun diplôme ou CAP/BEP 4 – Bac
 5 – Bac+2 6 – Bac+3 ou Bac+4 7 – Bac+5

NIVEAU DE COMPRÉHENSION DU FRANÇAIS :

(lu/écrit/parlé)

Non maîtrisé Intermédiaire Maîtrisé

MOYEN DE DÉPLACEMENT ACTUEL :

A pied Vélo Deux-roues Transports en commun Voiture Covoiturage Autre :

CONTEXTUALISATION DE LA DEMANDE :

↘

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Conseil Départemental
40 Rue du Maréchal Foch -85923 La Roche sur Yon cedex 9
mobilite@vendee.fr

N° Vert gratuit 0800 881 900

SITUATION PROFESSIONNELLE :

- CDI CDD Intérim CDDi Formation diplômante/qualifiante Formation Région Pays de la Loire
 Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation Stage/PMSMP/POE/AFPR Entretien de recrutement
 RDV Emploi (Information collective, RDV conseiller France Travail...)

BESOIN DU DEMANDEUR

L'ACCOMPAGNEMENT CONSEIL EN MOBILITÉ

- Tous publics ayant besoin de développer leur mobilité en lien avec un projet professionnel ou un emploi.

Justificatifs à fournir :

- CV
 Attestation de statut à la date de prescription*
 *(Attestation des périodes d'inscription France Travail, ou attestation CAF RSA ou attestation de formation ou contrat de travail).

L'ACCOMPAGNEMENT CONSEIL EN MOBILITÉ > Stagiaire Région

- Stagiaires en formation financée par la Région Pays de la Loire : VISA/PREPA/ACCES. (Accompagnement obligatoire)

- Aide mensuelle au déplacement

Justificatifs à fournir :

- CV Attestation de statut à la date de prescription*
 Ressources : tous justificatifs des 3 derniers mois du foyer complet
 Permis de conduire recto/verso Assurance du véhicule
 Carte grise recto/verso du véhicule

LES AIDES « COUP DE POUCE » - Soutien au démarrage

Demande pouvant être effectuée pour le 1^{er} mois en emploi ou en formation ou pour un RDV emploi.

Le calcul de l'aide est effectif à partir de la date de réception du dossier et n'est pas rétroactif.

Aide sollicitée

- Bon de carburant
 Billet de train
 Abonnement car/bus
 Location de véhicule

Justificatifs à fournir :

- Contrat de travail **OU** Attestation de formation
 OU Courrier de convocation **OU** Email de confirmation RDV
 Ressources : tous justificatifs du mois précédent du foyer complet
 (Attestation paiements CAF, attestation paiements France Travail, bulletins de salaire, pension alimentaire ou d'invalidité...)
 DEVIS (pour abonnement car/bus ou location de véhicule)

LES AIDES « SUPER MUSCLÉES » - Maintien dans l'emploi

Demande pouvant être effectuée dans les 6 premiers mois après le démarrage en emploi ou en formation.

Aide sollicitée

- Achat de véhicule
 Réparation de véhicule
 Financement carte grise
 Financement contrôle technique

Justificatifs à fournir :

- Contrat de travail **OU** Attestation de formation
 Ressources : tous justificatifs des 3 derniers mois du foyer complet
 (Attestation paiements CAF, attestation paiements France Travail, bulletins de salaire, pension alimentaire ou d'invalidité...)
 DEVIS obligatoire
 Permis de conduire recto/verso
 Carte grise recto/verso du véhicule
 Assurance du véhicule

Nom – Prénom du prescripteur :

Nom – Prénom du demandeur :

attestent donner leur accord le

Merci de nous donner impérativement votre autorisation : « J'autorise le Conseil Départemental à utiliser mes données à caractère personnel pour les finalités ci-dessous »

Les données collectées dans le cadre du dispositif MOVEA font l'objet d'un traitement de la part du Département de la Vendée et de la Région Pays de la Loire, responsables de traitement conjoints au sens du RGPD, ayant pour finalité la **gestion et la mise en œuvre de l'accompagnement à la mobilité des bénéficiaires**. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez obtenir plus d'informations sur la protection de vos données ou exercer vos droits en contactant le Service Insertion par l'Emploi à l'adresse mobilite@vendee.fr. Vous pouvez également saisir le Délégué à la protection des données du Département de la Vendée, soit via le formulaire de contact accessible sur le site www.vendee.fr dans la rubrique « Données personnelles », soit par voie postale à l'adresse du Département à l'intention du Délégué à la protection des données.

Imprimé unique Demande d'aide financière

Réinitialiser le formulaire

Date d'envoi :

IMPRIMÉ UNIQUE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Service instructeur

Nom :	Adresse :
-------	-----------

Intervenant

Nom et prénom :	Qualité :
Téléphone :	Mail :

Demandeur

Numéro d'allocataire (CAF ou MSA) :	
NOM (marital s'il y a lieu) :	Prénom :
Nationalité (uniquement pour le FAJ) :	
Adresse :	Téléphone :
CP Commune :	E-Mail :
Statut au regard du logement : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Hébergé(e) <input type="checkbox"/> FJT <input type="checkbox"/> Autre structure <input type="checkbox"/> Sans logement	
Situation professionnelle : <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Intérim <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Autre cas	Niveau d'études (BEP, CAP...) pour FAJ uniquement :
Numéro de sécurité sociale : <i>(uniquement pour les allocataires MSA et demandes d'aide financière CARSAT)</i>	

Destinataire

CAF <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	ASE <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
MSA <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	FAJ <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
CCAS <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	FSL <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
CPAM <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Autre <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

* Secours d'urgence

** Allocation mensuelle d'aide à l'enfance

--

Composition du ménage

	Demandeur	Conjoint
Nom de naissance		
Prénom		
Date de naissance		
Situation de famille	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Séparé(e) / Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> Paccé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e) Depuis le :	
Situation professionnelle	Depuis le :	Depuis le :

Enfants à charge

Nom	Prénom	Naissance	Sexe	Situation scolaire et/ou professionnelle (établissement, centre de formation...)	Résidence alternée
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Naissance attendue ? <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non					

Enfants non à charge et pris en charge périodiquement

Nom	Prénom	Naissance	Sexe	Lieu de vie habituel (autre parent, famille, établissement...)	Résidence alternée
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
			<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Enfants ou autres personnes vivant au foyer

Nom	Prénom	Naissance	Parenté	Situation

Situation économique et financière

Ressources du mois en cours	Demandeur	Conjoint	Autre(s) au foyer
Situation professionnelle actuelle			
Salarié en CDI			
Salarié en CDD, intérim			
Revenus non-salariés, commerçant, artisan, exploitant agricole, ...			
Allocation chômage <input type="checkbox"/> ASS <input type="checkbox"/> ARE			
Rémunération de stage, d'apprentissage			
Indemnités journalières			
Pensions			
... de retraite			
... invalidité			
... de réversion			
... de veuvage			
... militaire			
... alimentaire			
... prestation compensatoire			
Allocations			
Allocation aux adultes handicapés			
RSA			
Rente accident			
Prime d'activité			
<input type="checkbox"/> AL/APL au bénéficiaire <input type="checkbox"/> Versé au tiers			
Autres ressources			
Prestations familiales			
Allocations familiales			
Allocation de base			
Complément de libre choix du mode de garde			
Prestation partagée éducation de l'enfant			
Complément familial			
Allocation de soutien familial			
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé			
Autres ressources (ARS,...)			
TOTAL DES RESSOURCES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RESSOURCES DU FOYER		0,00 €	
TOTAL DES RESSOURCES DU FOYER (moins AL/APL)		0,00 €	
Pension alimentaire / ASF			
<i>A remplir impérativement pour les enfants de parents séparés</i>			
Pour chacun des enfants concernés, indiquer le montant de la pension alimentaire attribuée et/ou le montant de l'ASF (totale ou complémentaire)			
NOM - Prénom	Montant PA, ASF, ASF c.	NOM - Prénom	Montant PA, ASF, ASF c.
À défaut des démarches administratives ou des procédures sont-elles engagées en vue d'obtenir la pension alimentaire, de l'ASF ou l'intermédiation financière ?			
Si non, pourquoi ?			

Observations :

Situation économique et financière (suite)

Charges mensuelles	Montant	Dettes
Charges liées au logement (montants mensuels)		
Loyer		
Accession à la propriété		
Frais d'hébergement		
TOTAL DU LOYER	0,00 €	0,00 €
Charges d'énergie pour le logement (montants mensuels)		
Électricité (y compris chauffage) <input type="checkbox"/> Cocher si mensualisé		
Eau <input type="checkbox"/> Cocher si mensualisé		
Autre moyen de chauffage Préciser :		
Gaz en bouteille		
Assurance habitation		
Impôts (taxe habitation, taxe foncière, ordures ménagères, redevances incitatives)		
TOTAL DES CHARGES RÉSIDUELLES POUR LE LOGEMENT	0,00 €	0,00 €
Charges liées aux enfants (montants mensuels)		
Frais de scolarité (cantine, transport, internat)		
Pension alimentaire à reverser		
Frais de garde (en totalité)		
TOTAL DES CHARGES LIÉES AUX ENFANTS	0,00 €	0,00 €
Autres charges (montants mensuels)		
Communication <input type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> Portable <input type="checkbox"/> Internet		
Assurance (Nombre de véhicules :)		
Impôts		
Mutuelle		
Frais de transport		
Découvert bancaire utilisé		
Autre (préciser) :		
TOTAL DES AUTRES CHARGES	0,00 €	0,00 €
Crédits, saisies, plan d'apurement, indus (préciser et détailler – indiquer le coût mensuel)		
		De à
		De à
		De à
		De à
Saisine de la commission de surendettement <input type="checkbox"/>		Date de saisine :
Plan conventionnel de redressement <input type="checkbox"/>		Date de fin :
PRP <input type="checkbox"/>		Date de fin :
Moratoire <input type="checkbox"/>		
TOTAL DES CREDITS	0,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	0,00 €	0,00 €
RESTE À VIVRE PAR JOUR POUR LE FOYER	0,00 €	
Mesures de protection et/ou d'aide à la gestion du budget		
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sollicitée (en cours)		

Observations :

(Préciser les dates de dernières factures payées)

Historique des aides sollicitées sur les 6 derniers mois

	Montant global de l'aide	Date accord	Date refus
Centre communal d'Action Sociale			
Caisse d'Allocations Familiales			
Mutualité Sociale Agricole			
Caisse primaire d'Assurance Maladie			
Aide Sociale à l'Enfance			
Fonds Solidarité Logement – Énergie			
Fonds Solidarité Logement – Accès			
Fonds Solidarité Logement – Impayés de loyer			
Fonds d'Aide aux Jeunes (Secours d'urgence, aides financières Comité FAJ, actions d'accompagnement)			
Autres (bons, colis...)			

Plan d'aide sollicité

Service destinataire	Montant de l'aide sollicitée	Modalités de paiement (carte, mensualité...)	Subvention / prêt virement
Centre communal d'Action Sociale			<input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt
Caisse d'Allocations Familiales / Mutualité Sociale Agricole Secours d'urgence Aide financière			Subvention <input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt
Caisse Primaire d'Assurance Maladie			<input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt
Fonds Solidarité Logement – Accès Cautionnement Dépôt de garantie ASLL 1 ^{er} loyer Frais d'agence Assurances Déménagement Aide à l'installation Facture résiliation énergie (nv logement)			Prêt Prêt <input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt <input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt <input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt <input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt Prêt <input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt
Fonds Solidarité Logement – Maintien Impayés de loyer Énergie / Fluides Aide incurie Impayés télécommunication Impayés place de stationnement (GdV)			<input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt <input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt Subvention <input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt <input type="checkbox"/> Sub. <input type="checkbox"/> Prêt
Aide Sociale à l'Enfance Secours d'urgence <i>Allocation mensuelle</i> AM** insuffisance de ressources AM** "action socioéducative spécifique"			Subvention Virement : Famille <input type="checkbox"/> Famille. <input type="checkbox"/> Tiers
Fonds d'Aide aux Jeunes SU* bons alimentaires SU* bons hygiène SU* bons carburant SU* virement <i>Aide Comité FAJ</i> Financière Action d'accompagnement			<input type="checkbox"/> Jeune. <input type="checkbox"/> Tiers Virement : <input type="checkbox"/> Jeune. <input type="checkbox"/> Tiers
Autres (Microcrédit Emmaüs...)			

* Secours d'urgence

** Allocation mensuelle

IMPORTANT

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département de la Vendée **pour la gestion de l'imprimé unique notamment afin de déterminer le plan d'aide et réaliser les démarches nécessaires d'aides financières, la réalisation de l'évaluation sociale ainsi que la réalisation de statistiques anonymes**. Les données collectées et traitées sont conservées en lien avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ou à défaut conformément aux prescriptions des archives de France et/ou des archives départementales et son destinées **aux agents habilités du Département de la Vendée et aux organismes payeurs**. Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée, vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès et également exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant par voie électronique à l'adresse protection.donnees@vendee.fr ou à défaut par voie postale : Département de la Vendée, Délégué à la protection des données, 40 rue du Maréchal Foch, 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex – www.cnil.fr).

Après la lecture des informations susmentionnées, je, soussigné(e)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés à la connaissance du service et m'engage à signaler tout changement qui interviendrait dans ma situation.

Fait à _____, le _____

Signature

Evaluation sur 1 page

Evaluation sur 2 pages

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION SOCIALE ET PLAN D'AIDE PROPOSÉ

Nom :	Prénom :
Adresse :	Téléphone :
CP Commune :	E-Mail :
Numéro d'allocataire (CAF ou MSA) :	
Numéro de sécurité sociale :	

--

Signature du référent social :	Signature du responsable :
--------------------------------	----------------------------

Réponse FAJ :
